



centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

**Cahier 8 : l'entrée dans la vie active des jeunes
sortant d'IUT et de STS : complémentarités et concurrences**

**COMITÉ
DE L'OBSERVATOIRE
DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE**

L'Observatoire des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribués à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction des Lycées du ministère de l'Education nationale ;
- Direction des enseignements supérieurs du ministère de l'Education nationale ;
- Délégation à l'emploi du ministère du Travail ;
- Service des études et de la statistique du ministère du Travail ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Ministère de la Recherche et de la Technologie ;
- Délégation à la Formation professionnelle ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé ;
- Service de l'informatique de gestion et des statistiques du ministère de l'Education nationale ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministre de l'Education nationale qui en assure la tutelle, le Ministre du Travail et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et au Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES SORTANT D'IUT ET DE STS: COMPLÉMENTARITÉS ET CONCURRENCES

*Cette étude a été réalisée dans le cadre du
département Formations et Carrières par Jean
LAMOURE et Xavier VINEY.*

CEREQ

OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques.
- Cahier n° 2 : Les CAP.
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs.
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.
- Cahier n° 5-6 : Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP.
- Cahier n° 7 : L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des universités.

— Collection des tableaux

- Volume n° 1 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA (enquête 1976). Décembre 1977.
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978.
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978.
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979.
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979.
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1^{er} cycle ou de formation courte (enquête 1977). Mars 1980.
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de Sciences économiques.
- Volume n° 8 : Accès à l'emploi des étudiants issus du second cycle de l'enseignement secondaire ou ayant abandonné en cours de formation un IUT ou une STS.

AVANT-PROPOS

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

Les conditions dans lesquelles s'effectue l'insertion professionnelle à l'issue de la formation sont devenues un sujet de préoccupation primordial des pouvoirs publics. Certes, le rôle du système éducatif comme dispensateur des qualifications requises par le système économique n'a jamais été méconnu. Il a même été souvent un sujet de polémique quant à la place que cet objectif doit se voir reconnaître par rapport à d'autres missions également assignées au système de formation, telles que la transmission des connaissances, l'épanouissement des individus ou l'égalisation des chances.

Mais les difficultés de la conjoncture et les conséquences qui en ont résulté pour l'emploi et, particulièrement l'emploi des jeunes, ont conduit à se pencher sur les phénomènes socio-économiques qui marquent le passage de la formation à une activité professionnelle.

Dans cet esprit, à l'instigation ou avec l'appui des différents ministères intéressés, ministère de l'Education, secrétariat d'Etat aux Universités, ministère du Travail, ministère de l'Industrie et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé et de la Famille, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a mis en place en 1976 un dispositif d'observation de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation : l'Observatoire des entrées dans la vie active.

Cet observatoire présente actuellement deux caractères : d'une part, il est systématique, son champ s'étendant à l'ensemble des niveaux de sortie du système de formation depuis les abandons au cours du premier cycle jusqu'aux études supérieures les plus longues. De la sorte peuvent être étudiés des phénomènes de concurrence entre filières et niveaux proches. D'autre part, il est permanent, c'est-à-dire que l'observation est régulièrement répétée dans le temps dans des conditions permettant des comparaisons.

Sur la base des données ainsi recueillies, il est possible de dépasser la phase de recueil pour aborder celle de l'analyse des phénomènes.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Mais au fur et à mesure que l'analyse se construit, on voit se dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La notion d'une correspondance simple, entre la formation reçue et l'emploi occupé, fait place à la vision d'une réalité plus complexe, faisant apparaître la diversité des comportements des firmes et des individus, s'insérant dans le cadre plus vaste de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre qui affectent la population active et déterminent les conditions de son renouvellement, en prenant en considération les compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

Ainsi par la mise en œuvre de l'Observatoire des entrées dans la vie active, le CEREQ s'efforce d'approfondir la connaissance du lien entre l'éducation et l'emploi et d'affiner les analyses sur l'insertion professionnelle des jeunes, au bénéfice des pouvoirs publics et de l'ensemble des partenaires sociaux.

Paul-Pierre VALLI
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi, le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveaux VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et doctorat en médecine).
- Enseignements relevant du ministère de la Santé. (Enquête expérimentale).

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'a lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

1980

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.
- Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(2) Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

1981

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

1982

- Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

ENQUÊTES DE CHEMINEMENT

1980

- Enseignement technique de niveau V.
- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1981

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines et artistique.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines et artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

1982

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I : Les caractéristiques des deux filières de formation	13
1. L'identité des objectifs de formation est la principale caractéristique commune aux deux filières	13
2. L'implantation des STS est plus décentralisée que celle des IUT. Cependant pour les deux filières, les régions les plus industrialisées occupent une place dominante	14
3. Chacune des filières est constituée de deux ensembles de spécialités, les unes spécifiques, les autres ayant leur correspondance dans les deux filières	15
3.1. <i>Spécialités spécifiques</i>	15
3.2. <i>Spécialités comparables</i>	17
CHAPITRE II : Les caractéristiques des étudiants d'IUT et de STS	19
1. Les caractéristiques des étudiants des deux filières confirment l'hypothèse de recrutements similaires, en particulier dans les spécialités de formation communes	19
1.1. <i>Age et sexe</i>	19
1.2. <i>Origine sociale</i>	20
1.3. <i>Origine scolaire</i>	20
2. Les étudiants actifs au moment de l'enquête, et en particulier ceux qui ont suivi une spécialité commune, présentent des caractéristiques individuelles équivalentes, ce qui constitue un élément supplémentaire d'homogénéité des caractéristiques de la main-d'œuvre employée à l'issue des deux filières	25
2.1. <i>Evolution de la population au fur et à mesure de sa progression dans les deux filières</i>	25
2.2. <i>Les différenciations introduites par les abandons en cours de formation et les modalités d'entrée dans la vie active</i>	26
2.3. <i>Pour les différentes spécialités de formation les étudiants actifs conservent des caractéristiques individuelles voisines</i>	27
CHAPITRE III : Le champ professionnel des jeunes sortant de l'enseignement technique supérieur court	29
1. Variables retenues pour décrire l'emploi	29
1.1. <i>Les intitulés d'emplois retenus</i>	29
1.2. <i>Les variables complémentaires retenues pour décrire l'emploi</i>	31
2. Présentation générale des situations professionnelles	33
2.1. <i>Observation des emplois par secteur</i>	35
2.2. <i>Observation des emplois par service</i>	37

3. Description systématique du champ professionnel auquel accèdent les jeunes issus de l'enseignement supérieur court, quelques mois après leur sortie de formation	39
3.1. <i>Les emplois de type industriel</i>	39
3.2. <i>Les emplois de type tertiaire</i>	42
 CHAPITRE IV : La spécificité des emplois occupés par les jeunes issus des mêmes spécialités de formation dans chacune des filières	49
1. La spécialité de formation joue un rôle majeur dans la différenciation des emplois occupés par les anciens étudiants d'IUT ou de STS	50
2. Les situations d'accès mixte aux onze types d'emplois retenus	51
3. Récapitulation des principaux résultats: la structure des emplois occupés à l'issue des deux filières est due à leur composition spécifique, par spécialité.....	62
 CONCLUSION	67
1. L'examen des emplois occupés à l'issue des filières IUT et STS a mis en évidence des situations d'emplois contrastées	67
2. Mais le repérage de groupes de spécialités concurrentes ou complémentaires dépend largement de la nature et du degré de précision des paramètres utilisés.	68

INTRODUCTION

Les étudiants sortis des Instituts universitaires de technologie (IUT) ont fait l'objet de plusieurs enquêtes (1) qui ont permis de déterminer les principales caractéristiques de leur situation à la sortie de ces établissements et, en particulier, la structure et le type des emplois qu'ils occupent. L'enquête menée en 1976 par l'Observatoire des entrées dans la vie active permet pour la première fois la comparaison des situations des étudiants d'IUT et de sections de techniciens supérieurs (STS).

L'étude comparative des emplois occupés par les titulaires de BTS et de DUT revêt un intérêt d'autant plus important que les deux filières ont de très nombreuses caractéristiques communes tant au niveau du recrutement que de leur objectif: la formation du personnel technique supérieur et de cadres moyens.

La carte de leur implantation et la gamme des spécialités de formation offertes sont globalement comparables: seule change la structure même des spécialités offertes (en particulier le poids important des spécialités de secrétariat en STS).

L'enquête auprès des étudiants d'IUT et de STS ayant été menée de manière simultanée, avec le même protocole d'enquête, il est possible de dégager les grandes tendances des conditions d'insertion de ces deux populations, de démontrer l'existence, ou non, de spécificités d'embauche selon la filière de formation suivie. Nous nous efforcerons de clarifier les hypothèses de concurrence ou de complémentarité sous-jacentes à l'existence de ces filières, et de répondre à la question: «Y a-t-il concurrence dans l'enseignement supérieur technique court?», celle-ci étant entendue «*en aval*» c'est-à-dire à partir de l'utilisation des qualifications des étudiants formés par les deux filières (2).

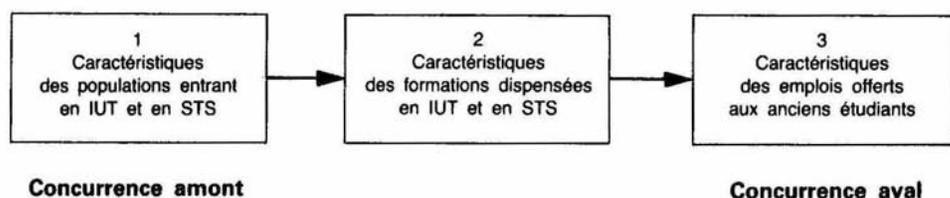
(1) CEREQ, Document n° 24 **Accès à l'emploi des anciens étudiants des IUT** (promotion 1972), mars 1975; Document n° 27 **Accès à l'emploi des anciens étudiants des IUT** (promotion 1973), décembre 1975; Document n° 28 **Accès à l'emploi des étudiants des IUT** (promotion 1974), décembre 1976.

(2) L'enquête menée auprès des STS a donné lieu à la publication d'un cahier de l'Observatoire (J. Lamoure, X. Viney, **Accès à l'emploi à l'issue d'une section de techniciens supérieurs**. Cahier n° 4, CEREQ, Paris, La Documentation Française, juillet 1980) analysant les principaux résultats. Le présent cahier comprend à la fois les résultats de la comparaison entre IUT et STS et la description des situations occupées par les étudiants à la sortie des IUT.

LES CARACTÉRISTIQUES DES DEUX FILIÈRES DE FORMATION

La concurrence entre deux filières de formation peut être considérée comme complète lorsqu'il existe à la fois une similitude de recrutement à l'entrée des filières, une certaine équivalence des objectifs de formation et une utilisation comparable de ces deux formations sur le marché du travail.

On peut donc distinguer une concurrence amont qui correspond à un plus ou moins grand recouvrement des populations parmi lesquelles les deux filières recrutent leurs élèves et une concurrence aval qui se caractérise par l'identité plus ou moins marquée des emplois qui servent de débouchés à ces formations.



L'examen de ces deux formes et moments distincts de la concurrence ne peut se faire sans prendre en compte les caractéristiques des formations dispensées par les deux filières, leurs similitudes et leurs différences.

Cet examen ne permet cependant pas de conclure à l'existence de concurrences rigides ; l'étude des emplois occupés à l'issue des STS a, par exemple, montré la possibilité, pour des étudiants ayant suivi des formations différentes, d'occuper les mêmes emplois.

1. L'identité des objectifs de formation est la principale caractéristique commune aux deux filières

Les IUT et les STS ont pour vocation de former des techniciens supérieurs, à destination des fonctions « *d'encadrement technique, dans la production, la recherche appliquée et les services* » (1). Ces techniciens supérieurs, ces cadres moyens « *se situant entre le technicien et l'ingénieur (...) ont leur place dans tous les services de l'entreprise (...) c'est la garantie d'obtenir rapidement un emploi de cadre* » (2).

Les définitions des emplois ou des fonctions qui seront occupés par les anciens étudiants d'IUT ou de STS ne diffèrent pas : il s'agit de former des « *cadres de niveau III* » (2) pour lesquels la demande était forte lors du développement des STS et

(1) Décret de création des IUT n° 66.27 du 7 janvier 1966.

(2) La formation des techniciens supérieurs (STS), ministère de l'Éducation nationale, SEIS, *Informations rapides* n° 14, 28 mai 1973.

de la création des IUT, et reste encore non négligeable aujourd'hui. Si des différences de finalité existent, les textes les situent au niveau de la plus ou moins grande spécialisation des formations dispensées et des caractéristiques de leur implantation. Avant d'examiner ce qu'il en est réellement, nous soulignerons les particularités de fonctionnement des deux filières qui peuvent influencer sur la nature des emplois occupés.

Si les modalités d'accès à l'une ou l'autre filière sont identiques — admission sur dossier, examen du livret scolaire — la sanction de la scolarité, traditionnelle en STS — examen en fin de seconde année — s'effectue selon le régime du contrôle continu des connaissances, en IUT : il n'y a pas d'examen final. Aussi, la proportion d'étudiants diplômés est-elle plus importante à l'issue des IUT que des STS. C'est un des aspects de la pédagogie originale en œuvre dans les IUT (3).

Ces différences proviennent essentiellement du caractère plus récent des IUT (créés en 1966), les STS étant les héritières des formations préparant aux brevets de techniciens (1952) et de l'enseignement dispensé dans les écoles nationales professionnelles (4).

2. L'implantation des STS est plus décentralisée que celle des IUT. Cependant pour les deux filières, les régions les plus industrialisées occupent une place dominante

Les sections de STS, insérées dans des lycées techniques, ont une implantation plus décentralisée que les IUT qui fonctionnent au sein des universités. Il ne semble pas cependant que l'on puisse généraliser un schéma où les STS — à la différence des IUT — apporteraient systématiquement une réponse à des besoins locaux de formation ; si tel est bien le cas pour certaines spécialités aux effectifs restreints, la majeure partie des spécialités de STS a une vocation nationale comparable à celle des formations d'IUT.

Les effectifs des deux filières sont essentiellement concentrés dans une dizaine d'académies (sur un total de vingt-cinq) qui regroupent les deux tiers des élèves formés. La concentration des IUT dans un petit nombre d'académies semble légèrement inférieure à celle des STS : 60 % des élèves d'IUT sont regroupés dans dix académies, contre 70 % des élèves des STS. Ce sont, en général les mêmes académies qui regroupent les plus grandes proportions d'élèves des deux filières (5), quelques académies étant plus spécifiques de l'une ou l'autre filière : Aix, Marseille, Paris et Strasbourg pour les STS (6), Nancy-Metz, Nantes et Rennes pour les IUT.

Si l'on examine la localisation des établissements à un niveau plus fin, la plupart des départements possèdent en 1978-1979 à la fois des IUT et des STS. La comparaison des spécialités de formation, enseignées en IUT et STS, dans un même département met de plus en évidence l'existence d'une proportion non négligeable de situations locales de concurrence. Près de la moitié (45 %) des départements possèdent au moins un IUT et une STS dispensant une formation relevant du même groupe de spécialités (7).

(3) Egalement liée à la présence « d'enseignants professionnels », en provenance de l'administration et des entreprises, privées ou publiques.

(4) Sur la constitution de l'enseignement technique, voir : R. Janod « L'évolution de l'enseignement technique » *L'enseignement technique* n° 84, 1974.

(5) Académies de Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Créteil, Versailles, Toulouse qui correspondent à des grands centres d'activité économique.

(6) Dans les dix premières académies regroupant 70 % des STS, 50 % des étudiants d'IUT sont scolarisés.

(7) J.-J. Paul. *Contribution à l'analyse des relations entre système éducatif et système productif : le cas de l'enseignement supérieur court*. Dijon, IREDU, 1978.

Cette situation résulte de la non-disparition et même du développement des STS depuis la création des IUT, alors que dans les projets initiaux la création des uns devait entraîner la suppression des autres ; le développement des effectifs des deux filières, sur la période 1966-67/1975-76 n'est certes pas équivalent, les effectifs IUT connaissant une croissance supérieure à celle des STS. Néanmoins, sur cette période, seules trois académies (Aix, Limoges, Lyon) connaissent une diminution des effectifs inscrits en STS, cette diminution demeurant peu élevée (inférieure à 10 %) eu égard à la croissance moyenne des effectifs de l'ensemble des sections de techniciens supérieurs (plus de 48 %).

D'autres exemples ou d'autres critères peuvent être adoptés pour confirmer le développement parallèle des IUT et des STS ; en particulier sur l'ensemble de la période de développement des IUT, c'est le constat d'une tendance à la stabilisation dans la division de la formation des techniciens, entre IUT et STS, qui domine (8). La synthèse des travaux des groupes de travail sur la coordination des formations de niveau III (9) concluait à la nécessité de la suppression d'un quart des sections de techniciens supérieurs, tant industrielles que tertiaires (40 % des effectifs des sections industrielles, 6 % pour le tertiaire). Sept années plus tard (1977-78), les sections industrielles de techniciens supérieurs appelées à disparaître (10) représentaient encore 33 % des STS industrielles, les sections tertiaires regroupant toujours une même proportion des effectifs (11).

3. Chacune des filières est constituée de deux ensembles de spécialités, les unes spécifiques, les autres ayant leur correspondant dans les deux filières

3.1. SPÉCIALITÉS SPÉCIFIQUES

Il existe au sein des STS, neuf ensembles de spécialités ayant une implantation locale très marquée ; elles regroupent un faible nombre d'étudiants, dans un nombre limité d'académies : ces ensembles de spécialités (cf. tableau p. 16) représentent 9 % de l'ensemble des étudiants inscrits en deuxième année de STS.

Le département hygiène et sécurité, en IUT, peut être également considéré comme une formation spécifique, au développement limité. Créé plus récemment (rentrée 1972), il regroupe peu d'étudiants, environ 50 en deuxième année en 1975 (12), dans trois académies (Bordeaux, Créteil, Rennes).

Les formations au secrétariat et à l'informatique, spécifiques respectivement des STS et des IUT, se distinguent des précédentes en ce qu'elles concernent une proportion importante des effectifs scolarisés.

Les STS de secrétariat représentent à elles seules plus du tiers (37 %) des effectifs de STS. Préparées autant dans des établissements publics que privés, elles existent dans toutes les académies. C'est une formation suivie quasi exclusivement par des femmes.

(8) J. Lamoure, X. Viney. *L'orientation scolaire et professionnelle* n° 1 janvier-mars 1979 « Y a-t-il concurrence dans l'enseignement supérieur technique court ? » p. 85-101, Paris, 1979.

(9) Synthèse des débats. Ecole centrale des arts et manufactures. Paris 19 juin 1970.

(10) Physique, chimie, BTP, électronique, électrotechnique.

(11) Distribution, commerce, gestion commerciale, traitement de l'information. Il s'agit là d'une liste minimale de spécialités de formation dites concurrentes ; l'étude des différentes spécialités nous ayant permis de dégager des conclusions différentes (§ III infra et chapitre II).

(12) En 1980-81, il n'y avait encore que 203 inscrits en 2^e année dans l'ensemble des départements hygiène et sécurité.

Spécialités spécifiques de STS à implantation locale

Groupes de spécialités (1)	Intitulés des spécialités	Effectifs en 2 ^e année (1975) (2)	Poids de l'enseig. public (3)	Principales académies dispensant la formation (4)
01, 02	Agriculture (technique agricole, productions animales, végétales)	134	0 %	Lille (60 %)
06	Métiers du bâtiment options couverture, plomberie, installations sanitaires, installations thermiques	62	100 %	Créteil (100 %)
08, 09	Fonderie, chaudronnerie, tuyauterie industrielle	326	100 %	Lille (15 %), Amiens (11 %), Grenoble (13 %), Versailles (9 %)
13	Opticien lunetier	287	46 %	Paris (27 %), Besançon (23 %), Lille (22 %)
14	Photographie, industries graphiques	103	100 %	Paris (100 %)
20, 21, 22	Fabrications textiles, industries de l'habillement, industries du cuir	170	69 %	Lyon (36 %), Lille (33 %)
23	Industries du bois	71	61 %	Paris (54 %), Lille (46 %)
36	Esthétique industrielle, architecture intérieure et de modèle	173	100 %	Paris (100 %)
39	Gestion des hôtels et restaurants, production culinaire	193	100 %	Nice (26 %), Paris (18 %), Toulouse (18 %)
	Ensemble	1 519*	72 %**	

(*) Soit 9 % de l'ensemble des STS.

(**) Cette proportion est équivalente à ce qu'elle est pour l'ensemble des STS (71 %).

(1) Nomenclature des spécialités : tableaux de l'Observatoire EVA n° 1, déc. 1977.

(2) Effectifs approchés : ils résultent d'une pondération des réponses à l'enquête.

(3) Importance des effectifs scolarisés dans des STS publiques.

(4) Entre parenthèses figure le poids des effectifs de la spécialité dans l'académie par rapport au total dans la France entière.

Les formations en informatique peuvent être considérées comme spécifiques de la filière IUT dans la mesure où les sections de techniciens supérieurs correspondantes (gestion et exploitation des centres informatiques) sont peu nombreuses (130 inscrits en seconde année) : les départements d'IUT sont en situation de quasi-monopole puisque représentant 90 % des effectifs formés dans les deux filières. De même la distribution géographique des sections de secrétariat est caractérisée par une grande dispersion (elle existe dans les trois quarts des académies). C'est une formation qui recrute 40 % de femmes.

Groupe de spécialités	Intitulés des spécialités	Effectif en 2 ^e année (1975)	Poids de l'enseig. public	Principales académies dispensant la formation
30	Secrétariat de direction (STS) Secrétariat trilingue	6 340	61 %	Paris (22 %), Lyon (8 %), Aix-Marseille (6 %)
32	Informatique (IUT)	1 412*	100 %	Paris (7 %), Toulouse (7 %) Reims (7 %)

* En 1980-81, il y avait respectivement 8 499 étudiants inscrits en 2^e année des sections secrétariat et 1 853 dans les départements informatique des IUT.

3.2. SPÉCIALITÉS COMPARABLES

Pour toutes les autres spécialités il existe dans l'une et l'autre filière des formations comparables (13) quant aux perspectives professionnelles auxquelles elles préparent les jeunes : ces formations concernent 70 % des étudiants d'IUT et de STS.

Les groupes de spécialités industrielles sont au nombre de cinq :

- BTP (groupes 04, 05) (14) ;
- mécanique (groupe 10) ;
- électricité (groupe 11) ;
- électronique (groupe 12) ;
- chimie, physique, biologie (groupe 16).

Ils représentent près du tiers (32 %) des effectifs des deux filières, la quasi totalité des enseignements industriels des IUT (99 %) et des enseignements industriels de STS (94 %). Les cartes scolaires de ces formations se recouvrent largement, les deux tiers des sections (ou départements d'études) se situant dans les mêmes académies (15).

Les groupes de spécialités tertiaires sont au nombre de cinq :

- carrières administratives et juridiques (groupes 28 et 29) ;
- techniques financières et comptables (groupe 31) ;
- commerce et distribution (groupe 33) ;
- information et documentation (groupe 34) ;
- santé, services sociaux (groupes 37, 38, 40).

Ils représentent une majorité des enseignements tertiaires dispensés en IUT (84 %), mais compte tenu du poids important des sections de secrétariat, une part beaucoup moins grande des enseignements tertiaires de STS (35 %). Les trois quarts des sections ou départements d'études de chaque spécialité sont implantés dans les mêmes académies (16).

Ainsi au sein des deux filières deux situations apparaissent :

- **des spécialités comparables peuvent exister dans l'une ou l'autre filière ;** il s'agit de formations pour lesquelles il est possible d'envisager des effets de **substitution** : elles regroupent 70 % des effectifs d'IUT ou de STS ;

(13) Il n'était pas possible, dans le cadre de cette étude, de faire une analyse détaillée des programmes de formation et l'on s'est contenté en première approximation d'un rapprochement des intitulés des formations concernées. Pratiquement, elle nécessiterait la définition d'une méthodologie spécifique dont la mise en œuvre devrait s'effectuer avec prudence. Le rapprochement formel des programmes ne saurait être suffisant, aussi riche d'enseignements puisse-t-il être. En particulier, les adaptations locales des programmes des formations dispensées en IUT, par leur variété même, ne peuvent être prises en compte. De même l'enseignement en IUT a toujours été présenté, depuis leur création, comme profondément novateur sur le plan pédagogique : il s'agit là d'un champ d'investigation dont les liens avec le recrutement des étudiants et les types d'emplois occupés demeurent mal élucidés.

Les résultats de quelques travaux effectués sur les formations chimie, finances et comptabilité permettent simplement de faire le constat de l'absence de différences trop importantes entre les deux filières. La tendance semble être, chronologiquement, à une certaine harmonisation des programmes, en particulier pour ce qui concerne la part des enseignements généraux et théoriques, dans l'ensemble des matières enseignées.

(14) Numéros des groupes utilisés dans la nomenclature analytique des formations.

(15) 70 % des STS de ces groupes de formation sont publiques.

(16) 67 % des STS de ces groupes de formation sont publiques.

— des spécialités n'existent que dans une des deux filières : celles-ci apparaissent alors comme complémentaires.

	IUT	%	STS	%
Spécialités spécifiques : <i>à faible diffusion géographique</i>	Hygiène et sécurité	1 %	Agriculture Plomberie Métallurgie Verre Imprimerie Textile Menuiserie Arts appliqués Hôtellerie	9 %
<i>à forte diffusion géographique</i>	Informatique	8 %	Secrétariat	36 %
Spécialités communes : <i>industrielles</i>	BTP Mécanique Electricité Electronique Chimie	48 %	Idem	34 %
<i>tertiaires</i>	Carrières administratives et juridiques Techniques financières et comptables Commerce	43 %	Idem	21 %
TOTAL		100 %		100 %

Mais, même si des spécialités de formation sont semblables dans leur finalité ou leur programme, elles peuvent cependant avoir des fonctions tout à fait différentes si elles recrutent des jeunes ne présentant pas les mêmes caractéristiques. On peut se demander dans quelle mesure les STS, implantées généralement dans des lycées techniques, assurent plus spécifiquement la scolarisation d'une majorité de titulaires de baccalauréats de techniciens, en prolongation directe de l'enseignement secondaire technique. L'aire de recrutement peut également être différente pour les IUT et les STS sélectionnant ainsi les étudiants selon des caractéristiques plus socio-professionnelles que scolaires.

Si tel était le cas, d'éventuelles différences dans l'insertion professionnelle des IUT et des STS pourraient en fait refléter les origines scolaires ou géographiques différentes des étudiants issus de l'une ou l'autre filière. Le chapitre qui suit va être consacré à l'examen de cette question.

LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTS D'IUT ET DE STS

Les caractéristiques scolaires et sociales des étudiants doivent être examinées d'un double point de vue :

- à l'entrée dans les deux filières pour vérifier l'existence de similitudes dans les recrutements (concurrence amont) ;
- à l'issue de ces formations afin d'établir si la sélection interne à chacune des deux filières opère des tris analogues parmi les étudiants ; pour examiner également si les poursuites d'études, les difficultés à trouver un emploi n'introduisent pas de différences significatives dans les caractéristiques des étudiants issus d'IUT et de STS et accédant à l'emploi.

Les principales différences au niveau du recrutement sont liées à l'origine scolaire et sociale. Les caractéristiques d'âge et de sexe sont très voisines. En fait, ces différences sont essentiellement dues à la structure de chaque filière, par spécialité de formation et, en particulier, au poids plus important des formations tertiaires dans les STS privées.

1. Les caractéristiques des étudiants des deux filières confirment l'hypothèse de recrutements similaires, en particulier dans les spécialités de formation communes

1.1. AGE ET SEXE

L'âge d'entrée dans les enseignements post-baccalauréat varie en fonction de l'âge des étudiants au moment de l'obtention du baccalauréat et du délai qui sépare celle-ci de l'inscription proprement dite. En fait, l'âge moyen à l'entrée dans les différentes filières (IUT, STS publiques ou privées) est sensiblement équivalent (entre 19 et 20 ans).

La répartition par sexe, à l'intérieur de chaque filière, est étroitement dépendante de la structure de celle-ci par spécialité de formation, les spécialités industrielles accueillant principalement des jeunes gens, les spécialités tertiaires des jeunes filles.

Ainsi par exemple :

- à l'exception des formations d'opticien-lunetier et arts appliqués toutes les spécialités spécifiques de STS sont composées d'au moins 90 % de jeunes gens ;
- le groupe chimie (1) pour lequel l'existence, en IUT, d'une formation en mesures physiques contribue à accentuer la part des recrutements masculins,
- le groupe santé composé, en STS d'une formation essentiellement féminine (aides-familiales) et en IUT, d'une option animateurs socio-culturels qui attire une proportion non négligeable de jeunes gens.

(1) Groupe 16 de la nomenclature analytique des formations, cf. supra.

Proportion d'étudiants à l'entrée dans les spécialités communes des deux filières

En %

Spécialités	Filières	IUT	STS	
			publiques	privées
<i>Industrielles</i>				
BTP		96	95	100
Mécanique		98	99	98
Electricité - électronique.....		96	98	99
Chimie, biologie, physique		58	31	29
(dont chimie-biologie).....		(47)		
<i>Tertiaires</i>				
Carrières administratives et juridiques, techniques financières et comptables		53	41	64
Commerce et distribution		64	66	78
Information et documentation		28	26	10
Santé, services sociaux		38	0	0

1.2. ORIGINE SOCIALE (Cf. graphique p. 21)

En l'absence d'informations détaillées permettant un examen de la composition sociale des flux d'entrée dans les différentes spécialités d'IUT et de STS, on ne peut que rappeler la grande homogénéité sociale des étudiants entrant en IUT et en STS publiques (2).

La proportion des catégories les plus modestes (employés, ouvriers) est légèrement plus grande dans les STS publiques que dans les IUT, ce qui peut être imputé à leur sur-représentation dans les séries de baccalauréats de techniciens, comme en témoigne par exemple la structure des origines scolaires pour les étudiants de chaque catégorie sociale, en IUT (3).

1.3. ORIGINE SCOLAIRE (Cf. tableau p. 21)

Les IUT recrutent une plus forte proportion de titulaires de baccalauréats généraux que les STS publiques. Si les STS privées recrutent une majorité de titulaires de baccalauréats généraux, ceci est essentiellement dû à la part importante de bacheliers des séries A (près du tiers de l'ensemble des recrutements).

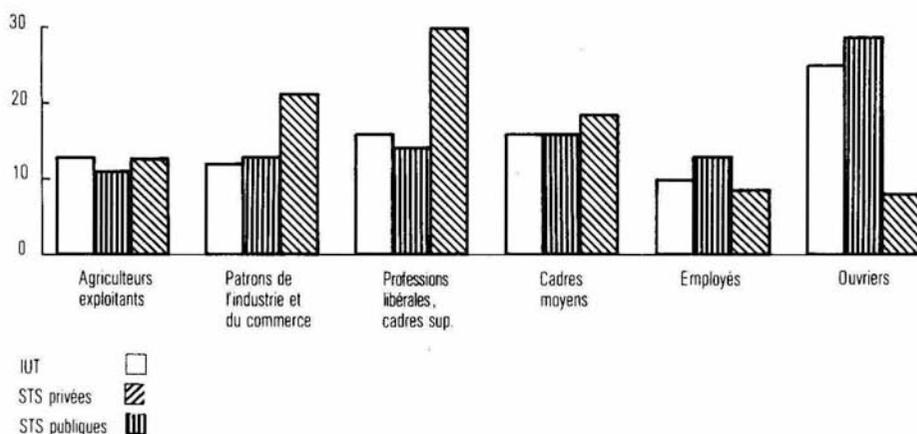
C'est la composition de chaque filière, par spécialité, qui est à l'origine de certaines des différences décrites ci-dessus, chaque spécialité (ou groupe de spécialités) ayant un recrutement particulier :

— quelle que soit la filière, ce sont les spécialités industrielles qui recrutent la plus grande part des baccalauréats de techniciens, les spécialités tertiaires la plus grande part de baccalauréats généraux ;

(2) Les STS privées se caractérisent par un recrutement social se rapprochant de celui de l'université avec en particulier deux fois plus d'étudiants originaires des milieux de cadres supérieurs et de professions libérales qu'en IUT ou STS publiques. Ce recrutement spécifique est lié aux particularités du recrutement scolaire des STS privées s'effectuant, pour plus de 40 %, dans les établissements privés de second cycle.

(3) Le choix des études à l'université diffère selon la catégorie sociale, à série de baccalauréat identique : par exemple, 75 % des bacheliers F, fils d'ouvriers, s'inscrivent en IUT contre seulement 60 % des fils de cadres supérieurs.

Structure du flux d'entrée en IUT et STS selon la catégorie sociale des étudiants



Origine scolaire des étudiants entrés en STS ou en IUT en 1973-74

En %

Diplôme d'entrée \ Filières	IUT	STS publiques	STS privées	STS pub. + priv.
Baccalauréats généraux				
A.....	12	18	32	22
B.....	13	6	10	7
C.....	12	5	4	5
D, D'.....	18	8	15	11
E.....	7	5	1	3
TOTAL.....	62	42	62	48
Baccalauréats de techniciens				
F.....	20	29	2	20
G.....	14	19	12	16
H.....	1	1	—	—
TOTAL.....	35	49	14	36
Autres diplômes*	3	9	24	16
TOTAL.....	100	100	100	100
Proportion d'étudiants originaires de l'enseignement privé.....	11	5	42	15
Importance respective de chaque filière.....	51	32	17	100

* Il s'agit d'origines scolaires non précisées dans l'enquête, pouvant comprendre des brevets de techniciens (BT)

Source : Service des études informatiques et statistiques (SEIS) - ministère de l'Education nationale, 1975.

— les groupes de spécialités, différenciés précédemment en termes de spécialités spécifiques et spécialités équivalentes, ont des recrutements distincts.

• **Les spécialités spécifiques de STS** relèvent en majeure partie de l'enseignement public. Elles ont un recrutement essentiellement composé de titulaires de brevets de techniciens et de non-bacheliers (4).

Proportion de non-bacheliers pour quelques formations publiques de STS

Groupes de spécialités	Non-bacheliers en %	dont titulaires de BT en %	Effectifs de la spécialité
Métallurgie-fonderie	96	96	289
Plomberie	95	95	56
Hôtellerie.....	70	28	191
Arts appliqués	60	20	195
Textile	48	36	103
Menuiserie	91	91	32
Verre	35	35	133

Source : Service des études informatiques et statistiques (SEIS) du ministère de l'Education nationale, 1975.

Les formations hygiène et sécurité, informatique (en IUT) et secrétariat (STS) recrutent en majorité des titulaires de baccalauréats généraux :

- les formations hygiène et sécurité recrutent 77 % de baccalauréats généraux, essentiellement des baccalauréats D (mathématiques et sciences de la nature) ;
- les formations en informatique ont le plus fort recrutement de baccalauréats généraux (84 %) et en particulier de baccalauréats C (28 %) ;
- les sections de secrétariat recrutent en quasi-majorité des baccalauréats A (49 %) ; les STS publiques et privées ont à peu près la même proportion d'étudiants titulaires de baccalauréats généraux.

Origine scolaire des étudiantes des STS de secrétariat

En %

STS	Baccalauréats										Autres	TOTAL	*
	A	B	C	D	E	(Total)	F	G	H	(Total)			
STS privées	49	10	2	8	—	(69)	1	14	—	(15)	16	100	40
STS publiques.....	49	10	1	3	—	(63)	2	34	—	(36)	1	100	6

* Proportion d'étudiantes en provenance de l'enseignement privé du second cycle.

Source : Service des études informatiques et statistiques (SEIS) du ministère de l'Education nationale.

(4) Pour les trois spécialités enseignées également dans les STS privées (textile, menuiserie, verre), la faiblesse des effectifs (environ deux cents étudiants pour les trois spécialités) ne permet pas d'effectuer des comparaisons selon les origines scolaires.

• **Les spécialités industrielles**, communes aux deux filières, ont des recrutements différenciés.

La part des étudiants titulaires d'un baccalauréat général est sensiblement plus élevée en IUT, et majoritaire pour les spécialités du BTP et du groupe 16 (chimie, biologie, physique); cette tendance à un recrutement de bacheliers généraux plus accentuée dans ces deux spécialités se retrouve également dans les STS. Cette spécificité est sans doute à rechercher, pour les spécialités du BTP, dans la faiblesse des effectifs des baccalauréats de techniciens F4 (génie civil) et F9 (équipement technique du bâtiment), qui ne représentaient que 5% de l'ensemble des BTn et, pour les spécialités du groupe 16, par l'existence d'un baccalauréat général (D: mathématiques et sciences de la nature) recommandé pour entrer dans ces spécialités.

• **Les spécialités tertiaires** relevant des deux filières présentent des différences de recrutement moins marquées, avec une proportion de baccalauréats généraux plus importante. De même que pour les spécialités industrielles précédentes, la part des baccalauréats généraux dans les recrutements est supérieure en IUT. Cependant, quelle que soit la filière, ce sont les mêmes spécialités pour lesquelles le recrutement de ces baccalauréats est le plus important (documentation, santé, services sociaux).

A l'exception du baccalauréat C, possédé par un(e) étudiant(e) sur deux entrant en STS d'assistant(e) d'ingénieur (STS publiques), il n'existe pas de série de baccalauréats majoritaire par spécialité. Chacune a néanmoins un recrutement spécifique et semblable quelle que soit la filière :

— les baccalauréats A et B représentent 70% des recrutements en information-documentation (IUT 77%, STS publiques 68%, STS privées 69%);

— les baccalauréats A et D représentent 60% des recrutements dans les spécialités des métiers de la santé et des services sociaux (5);

— les baccalauréats B et F sont majoritaires dans les recrutements des autres spécialités tertiaires (carrières administratives, juridiques, commerce...).

Les phénomènes de concurrence dans les recrutements (concurrence amont) bien que largement majoritaires, diffèrent donc selon le niveau d'analyse :

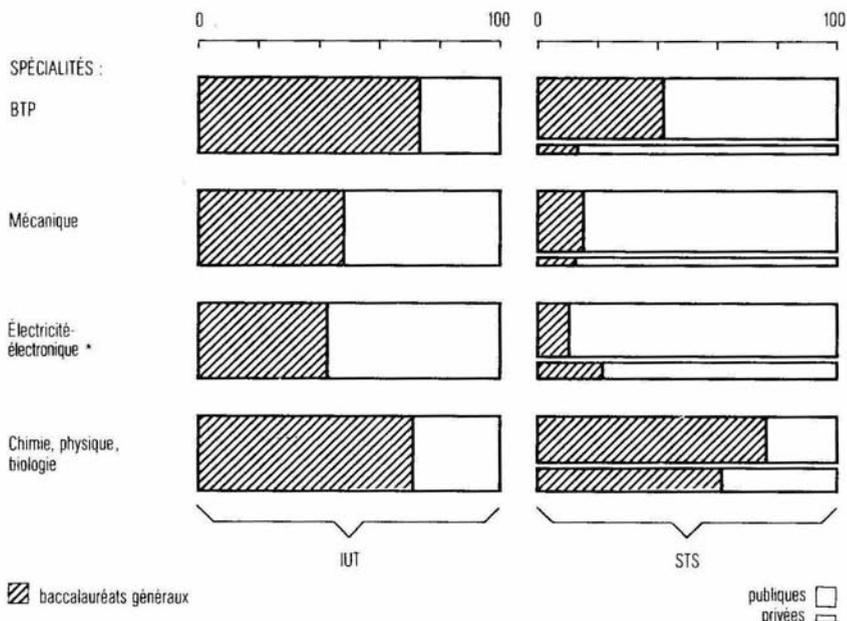
— dans l'orientation de la population générale des bacheliers, il existe un clivage entre d'une part les entrées à l'université (et a fortiori les CPGE) et l'enseignement supérieur technique court d'autre part (IUT et STS);

— au niveau du seul enseignement supérieur court, il existe une différence non négligeable dans les recrutements (les IUT accueillant une plus grande proportion de bacheliers généraux), due sans doute au recrutement privilégié des STS dans les lycées techniques.

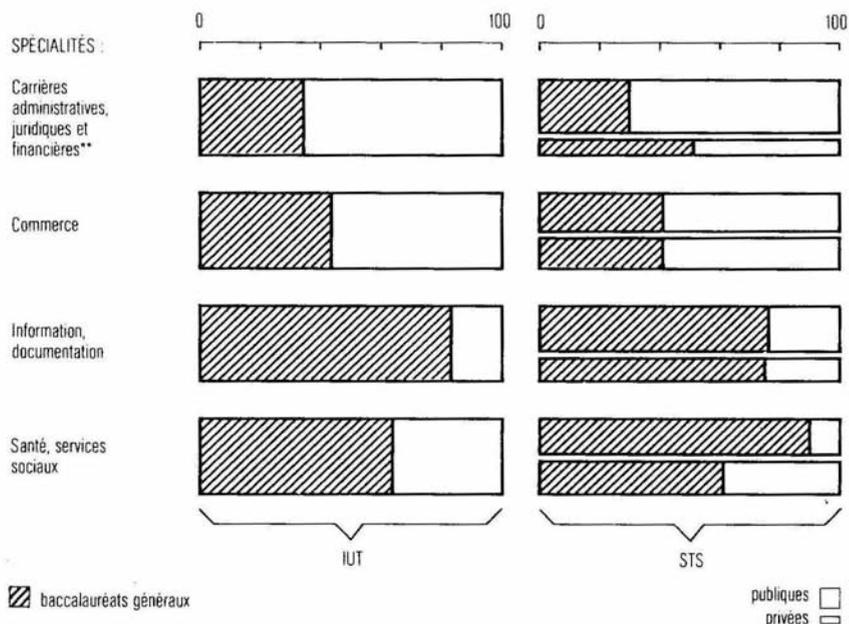
Ces différences subsistent même si elles sont sensiblement atténuées lorsque l'on compare les étudiants de chacune des filières suivant des formations comparables.

(5) IUT 60%, STS publiques 74%, STS privées 57%, ce pourcentage, plus faible, s'explique par un recrutement relativement important de non-bacheliers (22%).

Proportion d'étudiants(es) titulaires d'un baccalauréat général dans les spécialités industrielles communes aux deux filières



Proportion d'étudiants(es) titulaires d'un baccalauréat général dans les spécialités tertiaires communes aux deux filières



* Les spécialités électricité et électronique ont été regroupées dans la mesure où la spécialisation n'intervient qu'en deuxième année d'IUT.

** Les spécialités carrières administratives, juridiques et financières ont été regroupées dans la mesure où la spécialisation n'intervient qu'en deuxième année d'IUT.

2. Les étudiants actifs au moment de l'enquête, et en particulier ceux qui ont suivi une spécialité commune, présentent des caractéristiques individuelles équivalentes, ce qui constitue un élément supplémentaire d'homogénéité des caractéristiques de la main-d'œuvre employée à l'issue des deux filières

2.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION AU FUR ET A MESURE DE SA PROGRESSION DANS LES DEUX FILIÈRES

Deux séries de phénomènes vont contribuer à modifier les caractéristiques de la population ayant un emploi à l'issue des deux filières par rapport à celles de la population entrant en IUT ou en STS.

a) Au cours de la scolarité en IUT ou en STS s'opère un processus de sélection : tous les étudiants recrutés n'effectuent pas une scolarité complète.

Les différences dans les modalités d'attribution du DUT et du BTS (contrôle en IUT, examen en fin de seconde année en STS) entraînent une modification des entrées en première année :

— lors du passage en seconde année, en particulier en IUT où le taux est relativement faible (70 % contre 90 % en STS (6)) ;

— à la sortie des deux filières (7), le taux de réussite au BTS étant sensiblement inférieur à celui au DUT (70 % pour plus de 85 % au DUT) (8).

En somme, si la proportion des étudiants entrés en STS en 1973 et effectuant une scolarité complète est supérieure à celle des étudiants entrés la même année en IUT, la proportion de diplômés en fin d'études (rapport diplômés / effectif entré en première année) dans chacune des deux filières est moins dissemblable (IUT 67 %, STS 57 %).

b) A l'issue de la formation, les modalités d'entrée dans la vie active diffèrent en fonction de certaines caractéristiques individuelles : les départs au service militaire, les poursuites d'études diminuant d'autant les taux d'activité des populations sortantes.

Dans les mois qui suivent la sortie d'IUT ou de STS (9), un étudiant sur trois et plus de quatre étudiantes sur cinq sont actifs (emploi-chômage).

Orientations prises par les étudiants(es) à leur sortie de formation

En %

		Emploi	Chômage	Service militaire	Etudes	Inactivité	Total
<i>Hommes</i>	IUT	29	6	47	17	1	100
	STS.....	30	7	52	8	3	100
<i>Femmes</i>	IUT	62	19		16	3	100
	STS.....	78	11		8	3	100

(6) En 1973-74, ce taux de passage est sujet à de faibles variations annuelles.

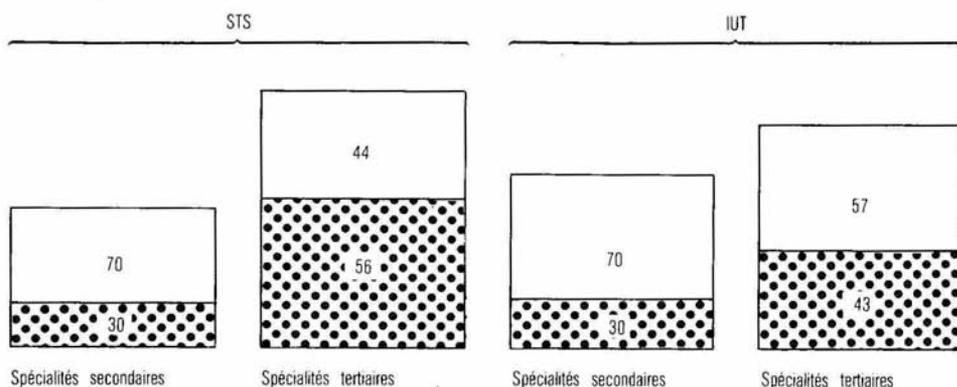
(7) On peut estimer le taux de déperdition au cours de la seconde année inférieur à 10 % et équivalent en IUT et STS.

(8) Le taux de réussite est le rapport diplômés/candidats.

(9) Les étudiants sont interrogés six mois après leur sortie.

Le service militaire entraîne une forte diminution de la proportion d'étudiants immédiatement disponibles sur le marché du travail (principalement pour les spécialités industrielles) et une sur-représentation des spécialités tertiaires, en particulier à l'issue des STS, compte tenu du poids important des sections de secrétariat, quasi exclusivement féminines. Ainsi, les femmes, qui représentent moins de 40 % des effectifs formés en IUT ou STS, contribuent pour 67 % aux entrées dans les emplois observés.

Part des étudiants ayant un emploi par filière



☐ Part des étudiant(es) des spécialités secondaires ou tertiaires ayant un emploi, sur l'ensemble de la population formée.

2.2. LES DIFFÉRENCIATIONS INTRODUITES PAR LES ABANDONS EN COURS DE FORMATION ET LES MODALITÉS D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

a) Les déperditions, en cours ou en fin de scolarité, n'affectent pas l'ensemble des étudiants de manière indifférenciée : elles modifient les caractéristiques scolaires et sociales de ceux-ci, mais il n'est cependant pas possible de noter une réelle tendance à l'homogénéisation des caractéristiques individuelles de la population de chaque filière.

Par rapport aux caractéristiques du flux d'entrée dans les deux filières, le déroulement de la scolarité conduit semble-t-il à une diminution de la proportion de titulaires de baccalauréats de techniciens (10) et des étudiants d'origine modeste. En particulier, la proportion de filles et de fils d'ouvriers ayant achevé leur scolarité en IUT se rapproche sensiblement de celle observée en STS. Celle-ci représente respectivement 27 % et 19 % du flux de sortie. Par contre, les étudiants provenant de catégories moyennes (cadres moyens, instituteurs), qui représentent 18 % du flux d'entrée en IUT ou en STS, forment 23 % et 22 % des sorties de ces deux filières.

(10) Par exemple, en IUT, le flux d'entrée en première année se compose de 35 % de BTn. Cette proportion n'est plus que de 32 % en fin de seconde année, et de 31 % pour les seuls diplômés.

b) A l'issue de la scolarité, l'orientation des étudiants ne modifie que partiellement les caractéristiques des populations de chacune des filières.

— Les départs au service militaire sont fonction de l'âge des étudiants, ils affectent de la même manière les étudiants des deux filières et en particulier les étudiants ayant plus de vingt ans à la sortie d'IUT ou de STS.

— Les poursuites d'études à temps plein diffèrent d'intensité selon la filière, puisqu'elles sont en moyenne deux fois moins fréquentes à l'issue des STS qu'à l'issue des IUT. Cette orientation relève, en partie :

- de la **spécificité** de chacune des filières : les possibilités d'équivalences pour l'entrée dans les Ecoles d'ingénieurs ou à l'Université sont plus grandes à l'issue des IUT que des STS ;
- de la **spécialité** de formation : les plus faibles taux des poursuites d'études sont enregistrés auprès des étudiantes issues des sections de secrétariat de STS (< 5 %) ;
- des **caractéristiques** individuelles des étudiants : pour les deux filières, appartenir à une catégorie sociale aisée ou être titulaire d'un baccalauréat général favorise la reprise d'études.

Proportion d'étudiants poursuivant des études à temps plein

En %

Caractéristiques	Filière d'origine	IUT	STS
<i>Titulaire d'un baccalauréat :</i>			
général		18,5	10
de technicien		14	6,5
<i>Origine sociale :</i>			
aisée (cadres supérieurs, professions libérales)		20	9
modeste (ouvriers)		14	6

Ces remarques ne constituent qu'une description sommaire des situations que les étudiants connaissent en fin de scolarité en IUT ou STS ; elles soulignent quelques-uns des aspects les plus marquants des orientations à l'issue des deux filières. L'examen plus détaillé des origines sociales et scolaires des étudiants actifs, issus des spécialités communes aux deux filières, va permettre de préciser ces résultats.

2.3. POUR LES DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS DE FORMATION LES ÉTUDIANTS ACTIFS CONSERVENT DES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES VOISINES

La composition par origine sociale des groupes d'étudiants actifs à l'issue de chaque spécialité ne permet pas de déceler de tendance généralisable à l'ensemble des spécialités et qui permettrait de discerner des spécificités caractéristiques de chaque filière.

Les différences d'origine scolaire des étudiants actifs reflètent celles observées précédemment entre spécialités des deux filières. Cette tendance générale ne se retrouve pas au niveau de chaque spécialité : la part des titulaires de baccalauréats généraux parmi les étudiants actifs des STS de commerce, d'information, documenta-

LE CHAMP PROFESSIONNEL DES JEUNES SORTANT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR COURT

Avant d'examiner les raisons pour lesquelles les deux filières de formation IUT et STS sont concurrentes ou complémentaires sur le marché du travail, nous décrivons le champ professionnel des jeunes entrant dans la vie active à l'issue de ces formations (1).

Si la différenciation des emplois est trop détaillée, la comparaison entre filières deviendra difficile, si elle est trop sommaire les concurrences mises en évidence ne seront que des amalgames trompeurs.

Sans vouloir atteindre un résultat optimal, il est cependant essentiel de rapprocher les différentes caractéristiques des emplois de façon à mettre en évidence les principaux clivages à partir desquels la comparaison pourra être faite.

1. Variables retenues pour décrire l'emploi (2)

L'idée première était d'utiliser une description détaillée de l'emploi (code des métiers en trois cents postes environ) mais les contraintes évoquées précédemment ainsi que les limites techniques de l'enquête (fiabilité statistique) ont conduit à utiliser une nomenclature plus agrégée en vingt-six postes permettant un passage avec des grilles plus regroupées couramment utilisées par les statisticiens dans la publication des résultats d'enquêtes générales sur l'emploi et la qualification professionnelle. Pour éviter les regroupements abusifs, six variables ont été utilisées systématiquement pour vérifier l'homogénéité de ces agrégats (3), ce sont : le service, le statut, le salaire, l'horaire hebdomadaire et deux variables caractérisant l'entreprise d'accueil : le secteur d'activité économique de l'entreprise et la taille de l'établissement employeur.

Leur étude permet une première description du champ professionnel des jeunes sortant de l'enseignement technique supérieur court.

1.1. LES INTITULÉS D'EMPLOIS RETENUS

La structure des emplois d'insertion par grandes catégories fait apparaître une très forte prédominance des emplois de techniciens, de cadres moyens et d'employés qualifiés (85 % des emplois observés) et une nette spécificité des emplois occupés par les hommes et les femmes. Pour décrire les débouchés des jeunes sortant d'IUT ou de STS on doit détailler ces trois catégories.

(1) Les STS agricoles sont exclues du champ exploré dans le présent cahier.

(2) Pour définir et tester la nomenclature choisie trois méthodes ont été utilisées en parallèle : une première démarche de type classique résulte de l'étude du croisement de ces variables entre elles ; les deux autres relèvent des techniques de l'analyse des données (analyse factorielle des correspondances et méthode de classification en nuées dynamiques).

Les divers programmes informatiques ont été mis au point par A. Hathout (Manuel d'utilisation de la bibliothèque BIB, version 2, document interne CEREQ, décembre 1980).

(3) Et éventuellement pour procéder à des éclatements ou à d'autres regroupements d'emplois.

Caractéristiques et structure des emplois étudiés (pour l'ensemble des IUT et des STS)

Emplois	Hommes	Femmes	Total	Remarques	Poids dans la catégorie
AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES <input type="checkbox"/> Technicien Agricole	0,8 0,1	0,2 -	0,4 0,1	Ces deux catégories, bien que de faible importance, ont été conservées du fait de leur spécificité et pour ménager des passages avec le code DPJ.	
INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES SUPÉRIEURS	0,7	0,1	0,3		
TECHNICIENS ET DESSINATEURS <input type="checkbox"/> Technicien BTP <input type="checkbox"/> Technicien de la Mécanique <input type="checkbox"/> Technicien électricien-électronicien <input type="checkbox"/> Technicien chimiste <input type="checkbox"/> Technicien IAA <input type="checkbox"/> Technicien Divers (SAI) <input type="checkbox"/> Dessinateur	4,8 2,2 11,6 3,1 0,5 11,1 11,0	0,2 0,3 0,7 4,9 2,3 1,3 0,6	1,7 0,9 4,3 4,3 1,7 4,6 4,0	On notera le pourcentage élevé de techniciens divers. Cette catégorie est évidemment hétérogène, nous verrons qu'elle correspond soit à des emplois un peu transversaux par rapport aux spécialités soit au contraire à des emplois très spécifiques mais à effectif restreint.	8 4 20 20 8 22 18
OUVRIERS <input type="checkbox"/> Ouvrier <input type="checkbox"/> Laborantin	8,0 0,7	0,7 4,1	3,1 3,0	Plutôt que de faire une distinction entre OS et OQ sans grande signification on a préféré distinguer les laborantins des autres ouvriers.	52 48
CADRES SUPÉRIEURS TERTIAIRES <input type="checkbox"/> Cadre supérieur tertiaire <input type="checkbox"/> Professeur	2,2 0,9	2,2 0,3	2,2 0,5	Seuls les professeurs ont été isolés. Les autres catégories comme les documentalistes par exemple, seront repérées autrement.	81 19
CADRES MOYENS <input type="checkbox"/> Cadre moyen administratif et de la banque <input type="checkbox"/> Analyste-programmeur <input type="checkbox"/> Technicien du commerce et de l'hôtellerie <input type="checkbox"/> Cadre moyen divers <input type="checkbox"/> Instituteur	7,2 5,3 4,4 0,4 13,7	15,7 3,5 2,8 0,8 12,4	12,9 4,1 3,3 0,7 12,9	Les cadres moyens sont assez bien ventilés : les cadres moyens divers représentant à peine 2 % de la catégorie ; on notera le taux important des instituteurs, des cadres moyens administratifs et de la banque.	38 12 10 2 38
EMPLOYÉS QUALIFIÉS <input type="checkbox"/> Employé qualifié administratif <input type="checkbox"/> Secrétaire <input type="checkbox"/> Comptable <input type="checkbox"/> Employé qualifié informatique <input type="checkbox"/> Employé qualifié du commerce et de l'hôtellerie <input type="checkbox"/> Employé qualifié des services médicaux sociaux	3,7 0,6 2,1 0,4 1,3 0,1	7,5 29,8 2,6 0,3 0,8 0,2	6,3 20,1 2,4 0,3 1,0 0,2	Il faut signaler l'importance des secrétaires ainsi que celle des E.Q. administratifs.	21 66 8 1 3 1
EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS	3,3	5,7	4,7	C'est un regroupement un peu hétérogène mais difficile à décomposer a priori.	0 10 20 30 40 50 60 70 80
TOTAL	100	100	100		

1.2. LES VARIABLES COMPLÉMENTAIRES RETENUES POUR DÉCRIRE L'EMPLOI

a) Le statut afférant à l'emploi

Il différencie les salariés d'entreprises privées des salariés d'entreprises publiques, mais aussi des agents de l'Etat (fonctionnaires, contractuels, vacataires). C'est une variable qui révèle aussi la plus ou moins grande précarité de l'emploi et qui constitue un des facteurs explicatifs des salaires déclarés.

En %

Statut Emploi	Statut					Total
	Salarié d'une entreprise de travail temporaire Salarié d'un parent Apprenti	Salarié du secteur privé	Salarié du secteur public ou para-public	Contractuel	Vacataire	
Emplois primaires.....	8,5	74,5	17,0	—	—	100
Emplois industriels.....	8,3	63,7	20,7	3,6	3,7	100
Emplois tertiaires.....	5,6	56,9	19,2	4,3	14,0	100
Total.....	6,3	58,8	19,6	4,1	11,1	100

Ce tableau souligne la différence des statuts caractéristiques des emplois industriels par rapport aux emplois tertiaires afin de permettre un cadrage ultérieur.

b) Le service de travail

Il distingue la production des services d'études, des services commerciaux et de gestion. C'est une notion complémentaire importante pour la définition des fonctions occupées et qui se révèle assez discriminante pour caractériser certains groupes d'emplois.

Service de travail Emploi	Service de travail									Total
	Production	Commercial	Contrôle-essais	Administ. Juridique Financier	Documentation	Etudes-Recherches	Enseignement	Services sociaux et médicaux	Petites entreprises n'ayant pas de services distincts	
Emplois primaires.....	27,8	16,7	3,7	1,9	1,9	3,7	—	—	44,3	100
Emplois industriels.....	13,6	5,4	22,0	1,8	0,5	27,1	1,2	18,1	10,3	100
Emplois tertiaires.....	2,2	19,6	1,1	33,4	4,0	4,2	16,8	3,3	15,4	100
Total.....	5,5	15,6	7,0	24,4	3,0	10,7	12,4	7,4	14,0	100

La majorité des emplois industriels se trouve localisée dans les services contrôle-essais ou études-recherches. Les services de production représentent moins de 15 % de l'ensemble. Les emplois des services socio-médicaux concernent des spécialités de formations particulières (chimie, biologie) et des métiers spécifiques dans les laboratoires d'analyses (laborantins, diététiciens...).

Les emplois tertiaires sont deux fois plus importants dans les services administratifs, juridiques et financiers que dans les services commerciaux ; plus de 15 % des emplois sont des emplois d'enseignants.

c) Le salaire et le nombre d'heures de travail hebdomadaire

Les salaires ont été saisis par tranche de 200 F. Les salaires horaires ont été recalculés pour comparer les rémunérations respectives des titulaires d'emplois indépendamment des durées de travail déclarées.

Si le salaire mensuel net moyen en mars 1976 pour l'ensemble des jeunes de la promotion 1975 se situait autour de 2 200 F, on a pu constater lors de l'étude des BTS (4) la dispersion importante des salaires selon l'activité, le sexe et l'emploi.

La durée hebdomadaire de travail est de quarante heures en moyenne. L'intérêt principal de cette variable est de permettre la distinction entre « temps plein » et « temps partiel » ; elle isole certaines catégories d'emplois comme les professeurs et les instituteurs et relativise certains écarts dans les salaires.

d) Les caractéristiques de l'entreprise

— La taille de l'établissement d'accueil : non seulement le salaire est en relation avec celle-ci, mais elle permet également d'établir des typologies d'emplois plus fines en l'associant au secteur et service de travail.

Taille des entreprises par grandes catégories d'emplois

En %

Emplois	Taille						TOTAL
	0 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 999 salariés	Plus de 1 000 salariés	
Emplois primaires	26,6	8,3	30,0	23,3	3,3	8,5	100
Emplois industriels	6,1	5,3	19,2	18,1	25,9	25,4	100
Emplois tertiaires.....	9,5	7,2	26,1	21,0	21,7	14,5	100
Total	8,7	6,8	24,1	20,2	22,8	17,4	100

(4) J. Lamoure, X. Viney — **Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs (STS)**, Cahier de l'Observatoire national des entrées dans la vie active n° 4, La Documentation Française, juillet 1980.

— Le secteur d'activité de l'entreprise d'embauche (Cf. tableau p. 34) est une variable très importante qui précise la nature de l'emploi tenu et renvoie aussi aux politiques sectorielles différenciées des entreprises en matière de gestion du personnel technique. Bien que liée à la taille et au statut, cette variable possède une dimension qui ne se réduit pas entièrement aux dimensions précédentes. Il faut également souligner qu'en ce qui concerne les emplois des étudiants sortant de STS, quelques secteurs constituent un débouché privilégié. Cette variable permet donc de situer plus précisément les points d'accès au marché du travail.

2. Présentation générale des situations professionnelles

A la date de l'enquête, c'est-à-dire huit mois après la fin de la scolarité en IUT ou STS, environ 55 % des jeunes gens sont au service militaire. Cette situation n'est pas sans incidence sur la structure des débouchés observée pour ces deux filières de formation, celle-ci étant fortement corrélée avec le sexe : l'importance des catégories d'emplois de type industriel fortement masculinisées est très sous-estimée ; par contre, le poids relatif des emplois de type tertiaire (très féminisés) est sensiblement sur-évalué. Une distinction entre emploi masculin et emploi féminin entraîne une segmentation à partir d'une variable individuelle qui sous-entend une hypothèse de non-concurrence entre emplois occupés par les hommes et ceux occupés par les femmes. Dans la logique de ce chapitre, on distinguera : les emplois industriels des emplois tertiaires.

Les emplois industriels (28 % de l'ensemble des observations) essentiellement constitués de techniciens ou dessinateurs comprennent également 20 % d'ouvriers ou laboratins, et, de façon marginale, quelques ingénieurs et cadres techniques supérieurs. Les jeunes occupant ce type d'emploi travaillent le plus souvent dans des services d'études-recherches (27 %), de contrôle-essais (22 %), de production (14 %) ou dans des services médicaux (18 %) (dans ces deux derniers cas ils sont plus fréquemment ouvriers ou laboratins). Les entreprises rattachées au secteur secondaire dominant (60 %) mais celles du secteur tertiaire ne sont pas absentes (santé et administration). Les entreprises sont en moyenne plus grandes et les salaires plus élevés que pour les emplois tertiaires.

Les emplois tertiaires (71 % de l'ensemble des observations) sont principalement composés de cadres moyens (47 %) et d'employés qualifiés (42 %). Les cadres supérieurs tertiaires et les employés non qualifiés sont beaucoup moins fréquents et ne représentent environ que 10 % de la catégorie. Les services commerciaux, administratifs, juridiques et financiers et l'enseignement dominant. Les entreprises d'embauche sont pour les trois quarts rattachées au secteur tertiaire. On notera parmi ces emplois près de 15 % d'emplois tenus par des vacataires.

Ces quelques remarques montrent la forte corrélation entre d'une part l'emploi et le secteur, le service et le statut d'autre part. Avant de procéder à la description détaillée des emplois quelques observations complémentaires sont nécessaires.

Secteurs d'activité par grande catégorie d'emplois

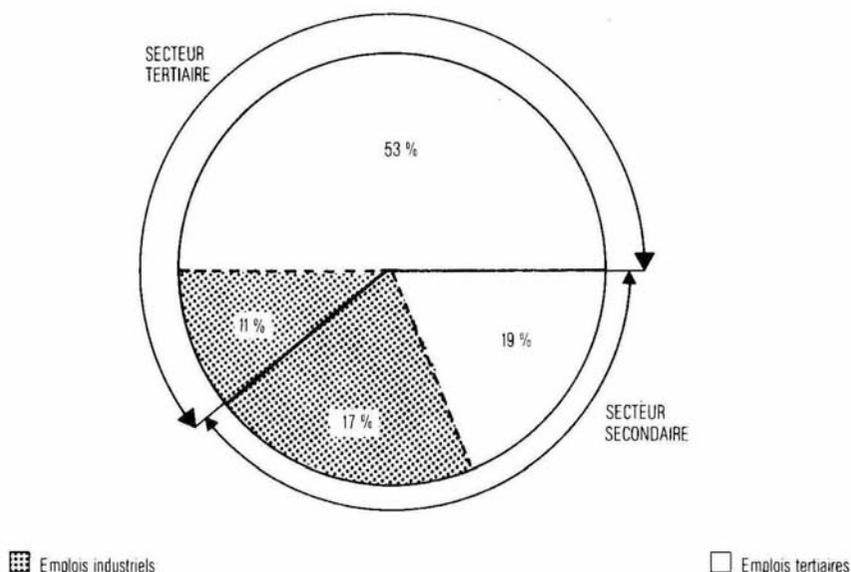
En %

Emplois	Secteurs d'activité																	
	IAA + Agriculture	BTP	Energie	Minerais-Sidérurgie	Construction mécanique	Construction électrique	Construction automobile	Chimie-Industrie pharmaceutique	Imprimerie	Transports-Télécom.	Commerce	Services	Santé	Spectacles-Location	Banques-Assurances	Enseignement Recherches	Administration	Total
Emplois secondaires	2,9	10,0	2,9	4,1	7,7	11,7	6,4	8,7	2,3	3,6	4,1	5,6	13,4	0,7	0,3	3,6	12,0	100
Emplois tertiaires	1,8	3,9	1,3	2,9	1,5	2,3	1,8	6,2	2,1	3,2	11,9	15,6	2,5	2,2	8,9	19,7	12,7	100
Ensemble.....	2,4	5,6	1,7	3,2	3,2	4,9	3,1	6,8	2,2	3,3	9,7	12,7	5,5	1,7	6,4	14,9	12,4	100

2.1. OBSERVATION DES EMPLOIS PAR SECTEUR

Le secteur tertiaire recrute moins de 20 % des jeunes sur des emplois industriels. On relève, par contre, plus de recrutements sur des emplois tertiaires qu'industriels par les entreprises de secteur secondaire.

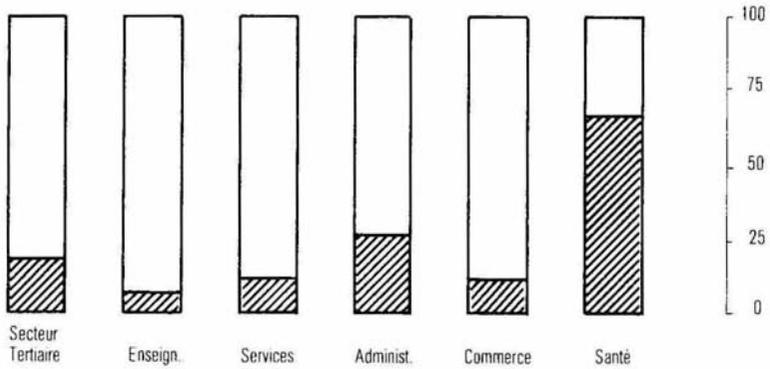
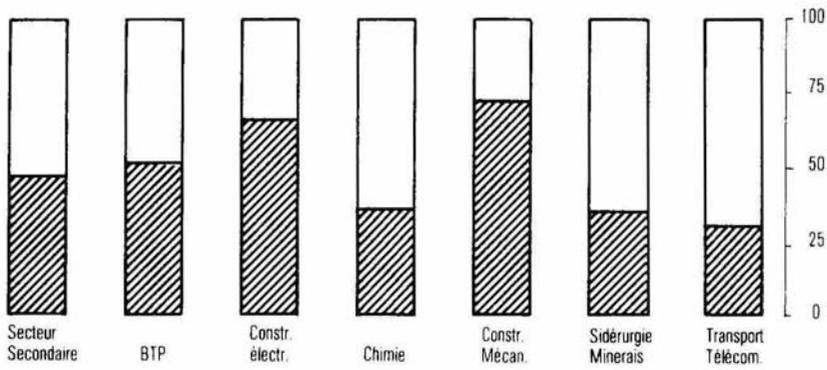
**Emplois industriels
et tertiaires par grands secteurs d'activité**



Plus précisément dans le secteur tertiaire, la santé et, à un degré moindre, l'administration offrent aux jeunes sortant d'IUT et de STS une formation aux emplois de type industriel. Dans le cas de la santé, il s'agit en général de laborantins, de techniciens de la chimie et de techniciens IAA.

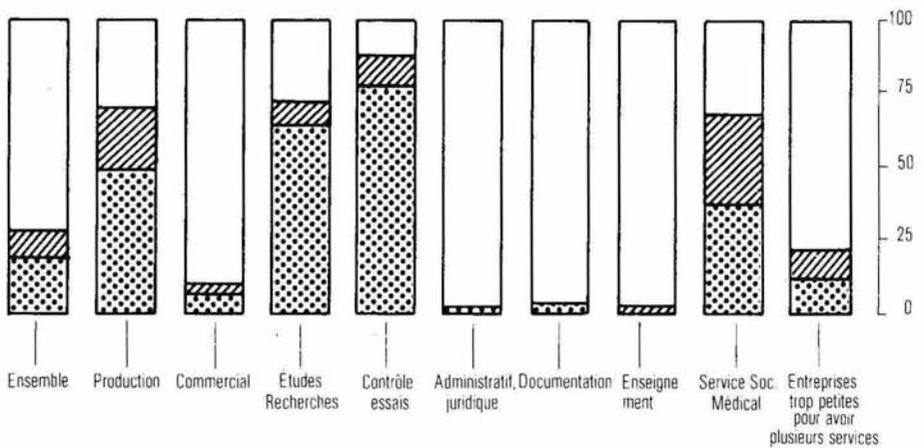
Dans le secteur secondaire, le recrutement sur des emplois industriels ou tertiaires s'effectue de façon équilibrée. Cependant les emplois de type industriel ne représentent que le tiers des recrutements réalisés par la chimie, la sidérurgie, les transports et télécommunications alors que la construction électrique et la construction mécanique offrent aux trois quarts des jeunes issus des IUT et des STS des emplois de type industriel (cf. graphique p. 36).

Type de recrutement par secteur



Emploi industriel
 Emploi tertiaire

Type de recrutement par service



Emploi industriel
 dont techniciens
 Emploi tertiaire

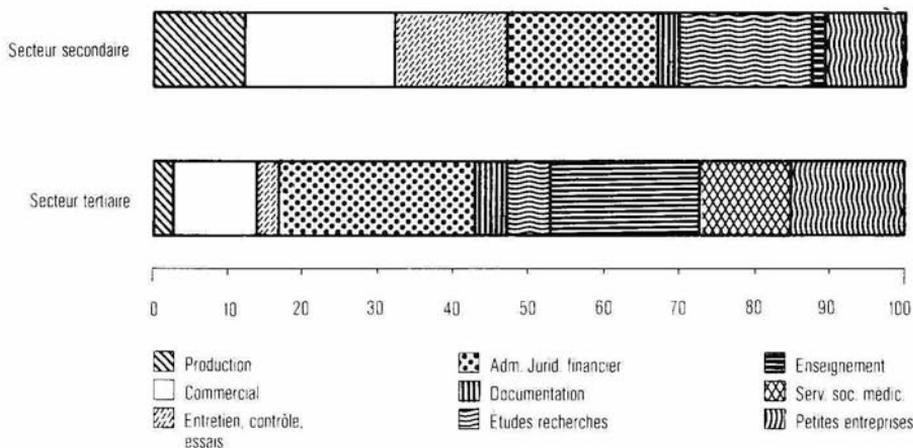
2.2. OBSERVATION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Les emplois industriels sont pratiquement inexistants dans les services commerciaux, administratifs, de documentation et dans l'enseignement ; ils représentent environ 70 % des services de production, études-recherches et des services socio-médicaux et 90 % des services contrôle-essais.

Pour être significative, la notion de service doit être associée à celle de secteur. Le graphique p. 36 montre le poids, dans les secteurs secondaire et tertiaire, des recrutements réalisés par les différents services et la répartition des effectifs par service selon les secteurs d'activité (en trente postes). On y constate de fortes corrélations entre ces deux variables, par exemple :

- les services commerciaux se situent principalement dans les secteurs commerciaux ;
- les services d'entretien, de contrôle-essais et dans une moindre mesure les services de production sont largement représentés dans les principales activités industrielles ;
- les entreprises trop petites pour avoir plusieurs services représentent une proportion non négligeable du secteur des services.

Poids des recrutements réalisés par les services dans les secteurs secondaire et tertiaire



Service de travail par secteur d'activité des étudiants issus des STS et IUT

Secteur d'activité	Service de travail									
	Production Fabrication	Commercial	Entretien Contrôle - essais	Administratif juridique et financier	Documentation	Etudes - recherches	Enseignement	Services socio- médicaux	Petites entreprises	Total
1. Agriculture	18	10	5	35	6	6	3	—	40	123
2. Industries agricoles et alimentaires ...	30	50	46	32	8	33	—	2	10	211
3. Bâtiment, travaux publics	143	88	39	145	9	131	2	9	226	792
4. Energie	15	25	53	72	5	62	1	1	13	247
5. Minerais	4	7	5	11	3	3	—	—	1	34
6. Sidérurgie	36	148	57	75	12	59	—	1	30	428
7. Construction mécanique	75	56	51	79	8	132	2	2	53	458
8. Construction électrique	88	105	208	77	12	156	6	—	42	694
9. Construction automobile	59	79	98	80	6	119	—	—	10	451
10. Chimie	52	137	62	121	8	103	—	8	26	517
11. Industrie pharmaceutique	12	59	47	57	8	55	—	4	5	247
12. Industrie textile	40	73	10	34	5	23	—	—	18	203
13. Imprimerie	16	23	4	25	16	8	—	1	18	111
14. Bois meuble	34	48	19	36	1	29	—	—	25	192
15. Transports	19	106	24	99	13	32	—	—	54	347
16. Postes et télécommunications	6	1	46	39	—	24	—	—	3	119
17. Commerce de gros	15	291	8	117	17	15	—	—	126	589
18. Commerce de détail	5	341	25	60	7	6	—	4	173	321
19. Hôtellerie, restauration	15	41	7	33	10	2	—	3	38	149
20. Réparation automobile	—	13	5	18	1	—	—	—	21	58
21. Services rendus aux entreprises	54	148	37	435	34	154	2	—	580	1 444
22. Services rendus aux particuliers	13	51	18	49	16	5	—	8	105	265
23. Santé	10	8	8	50	12	45	7	490	144	774
24. Spectacle	11	8	7	30	28	1	4	46	48	183
25. Location	—	6	1	31	—	—	—	—	13	51
26. Banque	2	119	6	426	26	41	—	5	35	660
27. Assurances	10	59	—	99	11	18	—	10	40	247
28. Enseignement, recherche	8	8	27	212	45	111	1 664	3	38	2 116
29. Administration	13	26	63	825	90	117	49	467	47	1 697
30. Ambassade, Organ. internationale	—	5	—	21	3	10	11	—	9	59
31. Total *	803	2 149	986	3 423	420	1 500	1 751	1 064	1 991	14 087

* Les non-réponses ont été éliminées.

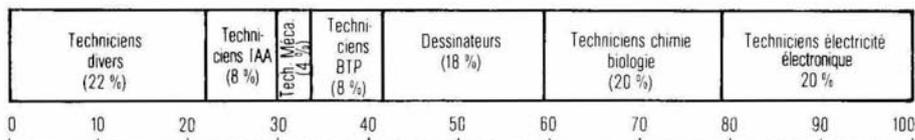
3. Description systématique du champ professionnel auquel accèdent les jeunes issus de l'enseignement supérieur court, quelques mois après leur sortie de formation.

3.1. LES EMPLOIS DE TYPE INDUSTRIEL

a) Les techniciens et dessinateurs (80 % des emplois industriels)

Cette catégorie est, rappelons le, sous-représentée du fait des départs au service national. Six types de techniciens peuvent être distingués ainsi qu'une catégorie « autres techniciens ».

Emplois de techniciens



Les techniciens de l'électricité ou de l'électronique (20 % des techniciens observés) sont en majorité des hommes (90 %) et fréquemment employés par de grandes entreprises du secteur privé. Ils sont dans l'ensemble mieux rémunérés que leurs camarades de promotion (2 600 F par mois environ contre 2 150 F pour l'ensemble). Ils se retrouvent principalement dans les services de contrôle-essais (55 %) et à des degrés moindres dans l'étude-recherche (23 %) ou les services de production (11 %). Les trois principaux secteurs d'accueil sont la construction électrique, la construction automobile et les postes et télécommunications qui concentrent environ 70 % de cette catégorie. Une distinction entre les spécialités électricité et électronique ou une ventilation selon les services de contrôle-essais-maintenance ou d'études-recherches donnerait sans doute des précisions complémentaires.

Les techniciens chimistes, biologistes (20 % des techniciens observés) sont souvent employés dans des laboratoires situés dans des services d'études-recherches (34 %) ou des services médico-sociaux (31 %), tels les laboratoires d'analyses, plus rarement dans des services de contrôle-essais (17 %). Les entreprises qui emploient ces jeunes se rattachent à cinq secteurs principaux qui sont par ordre d'importance décroissante : la santé, l'administration, l'enseignement et la recherche, la chimie et l'industrie pharmaceutique. Si une distinction entre la chimie proprement dite et la biologie aurait été significative, elle n'en aurait pas moins posé des problèmes compte tenu des nombreux cas intermédiaires (biochimistes). Cette catégorie reste assez hétérogène tant par les emplois qu'elle regroupe que par la diversité des entreprises d'accueil.

Les techniciens des industries agro-alimentaires (8 % des techniciens) sont plutôt des techniciens de laboratoire travaillant dans des services médico-sociaux (diététiciens); le secteur des industries agro-alimentaires n'occupe que 10 % de ces techniciens.

Les dessinateurs (18 % des techniciens) sont en forte majorité des hommes et les trois quarts sont employés dans les services études-recherches d'entreprises liées au secteur industriel : construction mécanique, BTP, construction électrique, ou de petits établissements des « services rendus aux entreprises ».

La distinction entre dessinateurs-projeteurs, dessinateurs grandes études et petites études n'est pas utile ici car la majorité des étudiants à ce niveau sont des dessinateurs chargés de projets d'importance moyenne.

Les techniciens du BTP (8 % des techniciens) sont presque uniquement des hommes. Leurs emplois se situent principalement dans des entreprises moyennes (50 % d'entreprises entre 50 et 1 000 salariés). Plus du tiers des jeunes embauchés comme techniciens du BTP se trouvent dans des services de production, un autre tiers se répartit de façon équivalente entre les services études-recherches et les services contrôle-essais. Le plus souvent les entreprises d'embauche sont rattachées au secteur du BTP (70 %) ou, de façon plus marginale, à l'administration (12 %) pour l'entretien des bâtiments publics ou aux « services rendus aux entreprises » (8 %).

Les techniciens de la mécanique (un peu plus de 4 % des techniciens) dont 80 % des hommes sont employés dans des entreprises du secteur privé (70 %), surtout dans les grandes entreprises, dans les services de contrôle-essais (39 %) et études-recherches (26 %) mais peu dans la production (30 %). Les secteurs d'embauche sont par ordre d'importance décroissante la construction automobile (29 %), la construction mécanique (21 %) et la sidérurgie (18 %).

Les techniciens divers (22 % des techniciens) forment une catégorie assez hétérogène et importante par son volume. Elle regroupe parfois des emplois spécifiques mais dont l'effectif est très faible. Ces emplois se répartissent dans tous les secteurs et sont en majorité concentrés dans les services de contrôle-essais (27 %) ou les services commerciaux (25 %). Ce sont les services d'embauche qui pourront permettre de préciser la nature des emplois constituant ce regroupement (voir chapitre suivant) en distinguant par exemple les techniciens divers des services commerciaux. Ces emplois sont occupés à 80 % par des hommes et en majorité situés dans des entreprises moyennes ou grandes (plus de 50 salariés).

b) Les autres emplois de type industriel (20 % des emplois industriels) (5)

Ils regroupent pour l'essentiel des emplois d'ouvriers ou de laborantins (20 % des emplois industriels) et de façon marginale quelques emplois d'ingénieurs ou de cadres techniques supérieurs.

(5) Emplois industriels : ensemble des techniciens, ouvriers, laborantins et cadres techniques supérieurs.

Les laborantins (10% des emplois industriels) occupent des emplois dans des services d'analyses médicales ou d'études-recherches au sein d'entreprises rattachées principalement aux secteurs de la santé ou de l'administration. 90% sont des femmes. Dans des entreprises du secteur public (60%), les laborantins se situent fréquemment à la frontière des emplois de techniciens de laboratoire.

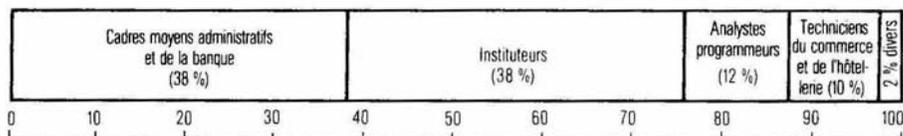
Les ouvriers (10% des emplois industriels) sont principalement des hommes. Leurs emplois se situent plus souvent dans de petites entreprises et dans le secteur privé. Les services de production (51%) et de contrôle-essais (25%) dominent dans les grandes entreprises. Les entreprises relèvent presque toutes du secteur industriel. Seul dans le tertiaire, le commerce de détail a une importance non négligeable (12%). Les secteurs industriels les plus fréquents sont le BTP (14%), la construction mécanique (9%), la construction électrique et la construction automobile. L'intitulé de l'emploi ne doit pas être pris à la lettre car une part non négligeable des jeunes classés dans cette catégorie occupe en fait des emplois de contremaîtres, d'agents de maîtrise ou de chefs d'équipe. Les emplois d'ouvriers non qualifiés sont très peu fréquents.

Les ingénieurs et cadres techniques supérieurs (1% des emplois industriels) occupent des emplois offrant un débouché marginal et que nous ne citons que par souci d'exhaustivité. Essentiellement occupés par des hommes dans des établissements moyens ou grands du secteur privé ou para-public, ces emplois sont souvent attachés à des services d'études et de recherches, de contrôle-essais ou commerciaux et mieux rémunérés en moyenne que les autres emplois (2 800 F en mars 1976). L'étude des services de travail permettrait de préciser la réalité des emplois mais les effectifs sont trop faibles pour permettre une analyse statistique significative. Il s'agit le plus souvent d'assistants d'ingénieurs plus que de véritables cadres techniques supérieurs.

3.2. LES EMPLOIS DE TYPE TERTIAIRE

a) *Les cadres moyens* (47% des emplois tertiaires)

Dans cette catégorie à effectif fort, quatre groupes peuvent être distingués ainsi qu'une catégorie « autres cadres moyens ».



Les cadres moyens administratifs et de la banque (38% des cadres moyens) occupent des emplois qui, après ceux des secrétaires, offrent le plus de possibilités d'insertion aux jeunes issus des IUT et des STS. Ces emplois sont principalement situés dans le secteur privé (80%); 20% se trouvent dans de petites entreprises (ne possédant pas de services distincts); les autres sont des emplois des services administratifs et juridiques (70%) ou des services commerciaux (20%). Les principaux

secteurs d'embauche sont les « services rendus aux entreprises » (20 %), le commerce (12 %) et l'administration. Le secteur des banques et assurances ne vient qu'en quatrième position. Chacun de ces secteurs représente environ 8 % des emplois occupés. Un secteur industriel (BTP 6 %) est également représenté. Le salaire moyen de la catégorie (2 250 F) est de 5 % supérieur au salaire moyen de l'ensemble.

Les instituteurs, professeurs du technique ou enseignants non titulaires (38 % des cadres moyens). Ils occupent par ordre d'importance décroissante le troisième emploi observé (après celui de secrétaire et celui de cadre moyen administratif et de la banque). Principalement situés dans des établissements publics (80 %), leurs emplois s'apparentent aux emplois de professeurs par leur contenu. Leur salaire est plus faible en moyenne (1 900 F par mois) et les statuts souvent précaires (50 % de vacataires). Fréquemment, ils poursuivent simultanément leurs études. On peut donc se demander s'il s'agit bien de réelles insertions ou d'emplois précaires anticipant sur l'achèvement effectif de la scolarité initiale.

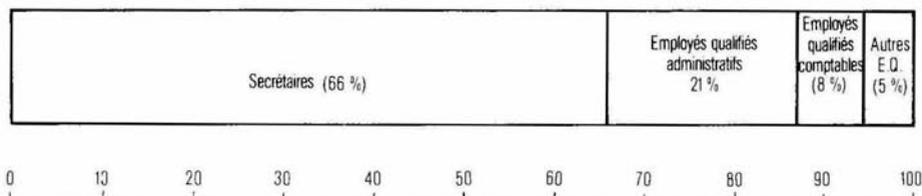
Les analystes-programmeurs (12 % des cadres moyens) forment une catégorie assez féminisée (55 %) bien que ces emplois soient plus fréquemment tenus par des hommes dans l'ensemble de la population active. En effet beaucoup de jeunes gens, informaticiens de formation, effectuent leur service national juste après leurs études en IUT. Ils sont en moyenne mieux rémunérés que pour les autres emplois tertiaires (2 500 F par mois soit plus 10 % à 15 %). Ils sont le plus souvent employés dans de grandes entreprises rattachées aux secteurs des « services rendus aux entreprises » (26 %), de l'administration (15 %) ou de la banque (12 %).

Les techniciens du commerce et de l'hôtellerie (10 % des cadres moyens) ont un emploi mieux rémunéré que la moyenne du tertiaire cependant les horaires hebdomadaires sont souvent plus lourds (plus de 40 heures par semaine). Les entreprises d'accueil sont petites ou moyennes (90 %), elles appartiennent au secteur privé (92 %) et sont rattachées à trois secteurs principaux : le commerce de gros, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. Cette catégorie est assez hétérogène ; dans le chapitre suivant, on distinguera les jeunes recrutés par le secteur commerce de ceux qui le sont par l'hôtellerie.

Les autres cadres moyens (2 % des cadres moyens) ne constituent pas une catégorie d'emplois. Des situations de travail diverses, mal classées par ailleurs, y sont regroupées.

b) Les emplois qualifiés (42 % des emplois tertiaires)

Cette catégorie importante regroupe des emplois assez diversifiés.



Les secrétaires représentent 20 % du total des observations d'emplois (66 % des emplois qualifiés). Ces emplois correspondent au principal débouché à la sortie du technique supérieur court. A cet emploi exclusivement féminin s'attachent des fonctions

caractéristiques. Observé dans des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, cet emploi se retrouve le plus fréquemment dans les services administratifs ou commerciaux et, à 80 %, dans le secteur privé. Des distinctions pourraient être faites parmi l'ensemble des secrétaires (par exemple secrétaire de direction, secrétaire bilingue, trilingue...) mais cet emploi très spécifique des BTS de secrétariat n'intervient que marginalement dans l'analyse des débouchés concurrents aux deux filières étudiées.

Les employés qualifiés administratifs (21 % des employés qualifiés), bien qu'ayant quelques caractéristiques communes avec les cadres moyens administratifs, s'en distinguent assez nettement par leur salaire et leur classification sensiblement moins élevés. Ils occupent des emplois plus fréquemment situés dans des entreprises de taille moyenne ou grande. Les secteurs d'activité des entreprises de travail sont souvent la banque et les assurances ou l'administration et à un degré moindre les « services rendus aux entreprises » et le commerce.

Les employés qualifiés comptables (8 % des employés qualifiés), dont les fonctions sont assez bien déterminées, ont une place bien à part dans l'ensemble des employés qualifiés. Ils se trouvent dans de petites entreprises du secteur privé (cabinets financiers ou d'expertises pour 35 %), dans les services administratifs, juridiques ou comptables de grandes entreprises (55 %). Le secteur d'activité le plus caractéristique est le secteur des « services rendus aux entreprises » (50 %).

Les employés qualifiés de l'informatique (0,9 % des employés qualifiés) constituent un groupe quantitativement peu important. Il s'agit d'opérateurs de saisie de l'information ou d'opérateurs pupitreurs. L'emploi qu'ils occupent peut être le moyen d'accéder à des emplois de programmeur ou d'analyste programmeur (ou encore de chef de salle d'ordinateurs et de chef d'atelier mécanographique) après une familiarisation avec les matériels informatiques de l'entreprise.

Les employés qualifiés du commerce et de l'hôtellerie, dont les emplois sont souvent semblables à ceux des techniciens du commerce et de l'hôtellerie, sont comme ceux-ci mieux rémunérés que la moyenne. On les retrouve cependant plus fréquemment dans des entreprises de commerce de détail ou dans de petites entreprises.

Les employés qualifiés des services socio-médicaux ont été isolés du fait de la spécificité du secteur d'activité des entreprises concernées.

c. Les autres emplois tertiaires (11 % des emplois tertiaires)

On y trouve deux catégories extrêmes : les employés non qualifiés et les cadres supérieurs tertiaires.

Les employés non qualifiés ont été étudiés globalement ; on n'a pas isolé les employés non qualifiés du commerce bien que la ventilation entre employés qualifiés et employés non qualifiés pose quelques problèmes pour cette dernière catégorie.

Dans la catégorie des cadres supérieurs tertiaires, deux emplois ont été pris en compte : les professeurs et l'ensemble des « autres cadres supérieurs tertiaires ».

— **Les professeurs de l'enseignement long.** Il est un peu artificiel de distinguer les instituteurs et professeurs de l'enseignement technique court, des professeurs de l'enseignement long, mais cette distinction résulte d'une convention qui classe ces derniers parmi les cadres supérieurs et les autres dans les cadres moyens. Les emplois de professeurs de l'enseignement long sont souvent précaires (70 % de vacataires), ils sont tenus par des jeunes, hommes ou femmes, qui poursuivent en

parallèle des études. Leurs salaires sont voisins du salaire moyen de l'ensemble des sortants. Cet emploi est plus spécifique des titulaires d'un DUT, les titulaires d'un BTS employés dans l'enseignement sont le plus souvent instituteurs ou professeurs de l'enseignement technique court.

— **Les autres cadres supérieurs tertiaires.** L'étude de leur répartition dans les différents services de travail fait ressortir trois types de cadres supérieurs tertiaires: les documentalistes, les cadres supérieurs des services commerciaux et enfin les cadres supérieurs dans les services administratifs ou juridiques. Mais la faible importance numérique de chaque catégorie conduit à les regrouper.

On rappellera pour mémoire que les emplois rattachés au secteur primaire représentent un débouché peu important, ces emplois étant essentiellement alimentés par des filières spécifiques (en particulier les BTS agricoles qui ne sont pas pris en compte dans la présente étude).

**Récapitulation synoptique de quelques indicateurs caractéristiques
pour chacune des catégories d'emplois d'insertion des jeunes sortant des STS et IUT**

Emplois	Effectif	Pourcentage structure	Taux de féminisation	Pourcentage salariés	% des salariés publics et nationalisés	Salaire moyen IUT	Salaire moyen BTS	Taille Etablissement		
								% Petits < 50 salariés	% Moyens 50 à 1 000 salariés	% Grands > 1 000 salariés
1. Agriculteur - Pêcheur	43	0,2	32,6	60,0	6,9	1 656	1 686	82,4	16,4	1,2
2. Ingénieur et cadre techn. supérieur ..	51	0,3	25,5	100	26,3	2 942	2 621	20,8	49,1	30,1
3. Technicien Agricolture	11	0,1	36,3	100	30,6	2 300	2 307	54,6	27,3	18,1
4. Technicien BTP	271	1,7	8,5	98,6	22,4	2 547	2 441	32,5	47,5	20,0
5. Technicien Mécanique	146	0,9	19,9	100	28,3	2 647	2 789	12,4	44,1	43,5
6. Technicien Electricité	666	4,3	10,8	100	18,5	2 590	2 666	24,1	39,5	36,4
7. Technicien Chimie	679	4,4	74,4	100	38,5	2 256	2 267	37,5	41,3	21,2
8. Technicien IAA	257	1,7	91,1	100	63,3	2 348	2 457	17,7	60,8	25,5
9. Technicien SAI et divers	741	4,8	19,0	99,2	22,2	2 596	2 477	26,4	47,6	26,0
10. Dessinateur	623	4,0	9,6	99,0	13,9	2 315	2 437	29,3	50,0	20,7
11. Ouvrier	461	3,0	12,6	95,2	9,3	1 820	2 121	48,8	36,0	15,2
12. Laborantin	455	2,9	92,1	100	52,7	2 078	2 158	40,4	35,6	24,0
13. Cadre supérieur Tertiaire	381	2,4	67,2	97,2	40,1	2 332	2 378	38,7	39,0	22,3
14. Professeur de l'enseignement long ...	78	0,5	43,6	98,8	87,9	2 341	2 050	30,6	64,5	4,8
15. Cadre moyen Adm. Banque	2 013	13,0	80,1	99,8	17,3	2 215	2 288	47,9	37,7	14,4
16. Analyste Programmeur	668	4,3	55,5	100	33,2	2 518	2 288	21,4	47,5	31,2
17. Technicien Commerce Hôtellerie	505	3,2	55,4	96,9	7,7	2 401	2 317	41,7	46,6	11,6
18. Cadre moyen divers	86	0,6	82,5	79,6	41,7	1 913	2 084	59,8	27,2	13,0
19. Instituteur	2 004	12,9	63,6	99,0	82,6	1 846	2 078	40,9	50,9	8,2
20. EQ Administratif	981	6,3	79,8	99,9	40,3	2 022	1 891	37,3	49,9	12,8
21. EQ Secrétaire	3 112	20,0	99,1	99,7	22,4	1 917	1 979	44,8	39,8	15,4
22. EQ Comptable	378	2,4	70,6	100	12,9	1 816	1 818	61,5	30,9	7,6
23. EQ Informatique	56	0,4	58,9	100	18,7	2 113	2 419	29,7	44,5	25,8
24. EQ Commerce Hôtellerie	118	0,7	52,5	80,0	1,3	2 453	2 589	88,1	5,9	6,0
25. EQ médico-social	28	0,2	78,6	100	69,1	1 810	1 708	16,0	64,0	20,0
26. Employé non qualifié	726	4,7	77,7	99,1	40,6	1 703	1 816	42,3	44,9	12,9
TOTAL	15 538	100	66,2	98,5	33,4	2 210	2 134	40,2	42,6	17,2

Principaux secteurs et services dans lesquels se situent les emplois d'insertion des jeunes sortant d'IUT et de STS

Emplois	Services dominants	Principaux secteurs
1. Agriculteur - Pêcheur	Production Agricole 36,4 %.	Agriculture 76 %.
2. Ingénieur et Cadre Techn. Supérieur	Etudes-Recherches 31,5 % ; Contrôle-Essais 22,2 % ; Commercial 16,7 %.	Non significatif.
3. Technicien Agriculture	Contrôle-Essais 22,7 % ; Commercial 18,2 % ; Production Agricole 15,9 %.	Agriculture et IAA, mais pas significatif.
4. Technicien BTP	Production 36,2 % ; Petites Entreprises 24 % ; Contrôle-Essais 15,3 % ; Etudes-Recherches 15 %.	BTP 68 % ; Administration 12 % ; Services entreprises 8 %.
5. Technicien Mécanique	Production 30 % ; Contrôle-Essais 39 % ; Etudes-Recherches 26 %.	Construction Auto 29 % ; Construction Mécanique 21 % ; Sidérurgie 18 %.
6. Technicien Electricité	Contrôle-Essais 55 % ; Etudes-Recherches 23 % ; Production 11 %.	Construction Electrique 49 % ; Construction Auto 12 % ; Postes et Télécommunications 7 %.
7. Technicien Chimie	Etudes-Recherches 34 % ; Service Socio-médical 31 % ; Contrôle-Essais 17 %.	Santé 29 % ; Administration 15 % ; Enseignement-Recherches 12,6 % ; Chimie 12 % ; Industrie Pharmaceutique 10 %.
8. Technicien IAA	Service Socio-médical 77 %.	Santé 48 % ; Administration 37 % ; IAA 10 %.
9. Technicien SAI et divers	Contrôle-Essais 27 % ; Commercial 25 %.	Ventilé dans tous les secteurs industriels.
10. Dessinateur	Etudes-Recherches 76 %.	Construction Mécanique 25 % ; BTP 18 % ; Services aux entreprises 10 % ; Construction Electrique 10 %.
11. Ouvrier	Production 38 % ; Petites Entreprises 26 % ; Contrôle-Essais 19 %.	BTP 14 % ; Commerce de détail 12 % ; Construction Mécanique 9 % ; Construction Electrique 7 % ; Construction Auto 6 %.
12. Laborantin	Service Socio-médical 70 % ; Etudes-Recherches 11 %.	Santé 52 % ; Administration 36 %.
13. Cadre supérieur tertiaire	Documentation 40 % ; Commercial 24 % ; Administratif 18 %.	Services aux entreprises 16 % ; Administration 16 % ; Enseignement 11 % ; Imprimerie 8 %.
14. Professeur de l'enseignement long	Enseignement 93 %.	Enseignement 92 %.
15. Cadre moyen adm. Banque	Administratif 56 % ; Petites Entreprises 21 % ; Commercial 17 %.	Services aux entreprises 20 % ; Commerce 12 % ; Administration 8 % ; Banques-Assurances 7 %.
16. Analyste Programmeur	Etudes-Recherches 41 % ; Administratif 29 %.	Services aux entreprises 26 % ; Administration 15 % ; Banques 12 %.
17. Technicien Commerce Hôtellerie	Commercial 68 % ; Petites Entreprises 10 %.	Commerce de détail 26 % ; Commerce de gros 9 % ; Hôtellerie Restauration 9 %.
18. Cadre moyen divers	Service Socio-médical 31 % ; Etudes-Recherches 17 % ; Enseignement 15 %.	Administration 29 % ; Spectacles 14 % ; Services rendus aux entreprises 13 %.
19. Instituteur	Enseignement 85 %.	Enseignement 89 %.
20. EQ Administratif	Administratif 53,3 % ; Commercial 20,9 %.	Banques 25 % ; Administration 20 % ; Assurances 8 % ; Services particuliers 8 % ; Services entreprises 5 %.
21. EQ Secrétaire	Administratif 35,0 % ; Commercial 26 % ; Petites Entreprises 20 %.	Administration 15 % ; Services aux entreprises 15 % ; Commerce de gros 7 % ; Construction Mécanique 6 %.
22. EQ Comptable	Administratif 55 % ; Petites Entreprises 34 %.	Services aux entreprises 46 %.
23. EQ Informatique	Administratif 52 % ; Commercial 17 %.	Non significatif.
24. EQ Commerce Hôtellerie	Commercial 42 % ; Petites Entreprises 51 %.	Commerce de détail 61 %.
25. EQ Médico-social	Service Socio-médical 47 % ; Administratif 23 %.	Administration 55 % ; Santé 45 %.
26. Employé non qualifié	Administratif 40 % ; Commercial 30 % ; Petites Entreprises 13 %.	Administration 25 % ; Commerce de détail 17 %.

Statut des différents titulaires d'emplois salariés

En %

Statut Emploi	Salarié d'une entreprise de travail temporaire + salarié d'un parent + apprenti	Salarié du secteur privé	Salarié du secteur public ou para-public	Contractuel	Vacataire	Total
1. Agriculteur et salarié agricole.....	10,8	70,3	18,9	—	—	100
2. Ingénieur et cadre technique supérieur	6,3	61,8	17,0	8,5	6,4	100
3. Technicien et dessinateur						
03 Technicien agricole	—	90,0	10,0	—	—	—
04 Technicien BTP	4,3	70,9	20,1	2,0	2,7	100
05 Technicien de la mécanique.....	5,3	67,4	25,0	2,3	—	100
06 Technicien électricien-électronicien.....	9,9	71,1	15,0	3,2	0,8	100
07 Technicien chimiste	6,2	53,9	40,1	11,1	4,7	100
08 Technicien IAA.....	—	29,8	57,3	1,6	11,3	100
09 Technicien divers (SAI).....	5,9	71,6	13,0	4,1	2,4	100
10 Dessinateur	17,1	68,8	10,2	0,3	3,6	100
4. Ouvrier						
11 Ouvrier	16,1	73,9	8,6	0,2	1,2	100
12 Laborantin	2,7	43,0	44,6	2,2	7,3	100
5. Cadre supérieur tertiaire						
13 Cadre supérieur tertiaire	1,9	58,2	18,7	9,8	11,4	100
14 Professeur de l'enseignement long	1,4	2,7	21,9	4,1	69,9	100
6. Cadre moyen						
15 Cadre moyen administ. et de la banque ...	6,9	75,9	11,0	4,0	2,2	100
16 Analyste-programmeur	2,8	63,3	20,7	9,2	4,0	100
17 Technicien du commerce et de l'hôtellerie .	5,5	86,4	3,4	1,9	2,8	100
18 Cadre moyen divers.....	—	47,1	37,6	7,1	8,2	100
19 Instituteur.....	0,2	12,4	34,7	5,3	47,4	100
7. Employé qualifié						
20 Employé qualifié administratif	4,6	54,8	27,8	2,8	10,0	100
21 Secrétaire.....	9,5	67,1	13,5	3,7	6,2	100
22 Comptable	4,8	81,6	9,9	1,4	2,3	100
23 Employé qualifié informatique	8,3	79,2	4,2	2,1	6,2	100
24 Employé qualifié du commerce et de l'hôtellerie	5,2	92,7	—	2,1	—	100
25 Employé qualifié des services médico-sociaux	7,7	19,2	69,3	—	3,8	100
8. Employé non qualifié	5,2	51,9	21,7	3,2	18,0	100
Total	6,3	58,9	19,6	4,1	11,1	100

Répartition des services de travail par emploi

Service Emploi	Production	Commer- cial	Contrôle- Essais	Administr., Juridique, Financier	Documen- tation	Etudes- Recherches	Enseigne- ment	Services Socio- médicaux	Petites Entreprises	Total*
01 Agriculteur	13	5	—	—	1	—	—	—	24	43
03 Technicien agricole	2	4	2	1	—	2	—	—	—	11
02 Ingénieur et cadre technique supérieur	5	6	12	3	—	15	1	—	5	47
04 Technicien BTP	89	3	40	19	—	39	1	0	58	249
05 Technicien mécanique	39	1	55	4	—	35	—	—	2	134
06 Technicien électricité	65	8	349	1	3	148	9	2	40	625
07 Technicien chimie	26	—	114	1	1	212	29	200	50	633
08 Technicien IAA	4	2	18	—	—	15	—	214	2	255
09 Technicien divers SAI	108	157	183	39	10	116	5	1	37	656
10 Dessinateur	45	1	13	5	2	453	3	—	70	592
11 Ouvrier	157	42	86	1	4	17	—	12	115	434
12 Laborantin	15	—	23	—	—	49	—	304	39	430
13 Cadre supérieur tertiaire	8	86	3	58	119	16	4	—	27	321
14 Professeur de l'enseignement long ..	—	—	—	3	2	—	67	—	—	72
15 Cadre moyen adm. Banque	21	338	5	1 051	27	28	6	11	402	1 889
16 Analyste-Programmeur	42	12	18	173	52	221	3	—	55	576
17 Technicien commerce hôtellerie	7	328	3	38	38	10	—	12	50	486
18 Cadre moyen divers	9	—	1	9	2	16	14	29	12	92
19 Instituteur	6	7	8	83	11	6	1 556	88	47	1 812
20 Employé qualifié Administratif	26	189	5	499	33	13	10	36	105	916
21 Secrétaire	82	768	44	1 039	100	111	71	124	609	2 948
22 Comptable	3	28	4	192	—	3	—	1	122	353
23 Employé qualifié Informatique	1	10	2	23	4	4	—	—	2	46
24 Employé qualifié Commerce Hôtellerie	2	55	—	1	—	—	—	6	68	132
25 Employé qualifié médico-social	—	—	3	7	—	—	—	13	4	29
26 Employé non qualifié	24	201	21	274	29	10	4	19	84	666
Total	799	2 251	1 010	3 524	438	1 539	1 785	1 072	2 029	14 447

* Le total de ce tableau légèrement supérieur à celui de la page 38 est dû aux " non-réponses " à la question sur le service.

CHAPITRE IV

LA SPÉCIFICITÉ DES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES JEUNES ISSUS DES MÊMES SPÉCIALITÉS DE FORMATION DANS CHACUNE DES FILIÈRES

L'étude des situations professionnelles occupées par les étudiants issus d'IUT ou de STS a permis de préciser la configuration globale de celles-ci en examinant les caractéristiques et le contenu des emplois, leur localisation dans les secteurs d'activité et les services, les niveaux de salaires obtenus.

L'examen des profils de formation met en évidence des formations comparables dans les deux filières en fonction de leur spécialisation et des critères qui caractérisent leur recrutement (origines sociale et scolaire en particulier). Le rapprochement de ces deux séries de résultats fait apparaître un lien important entre spécialités de formation et emplois, aussi bien à l'issue des spécialités spécifiques à chaque filière qu'à l'issue des spécialités comparables.

L'examen des emplois occupés à l'issue des spécialités spécifiques contribuera à la vérification de la notion de complémentarité partielle des deux filières, l'une et l'autre renvoyant, dans ce cas, à des activités professionnelles distinctes.

L'étude des emplois occupés à l'issue des spécialités comparables dans les deux filières permettra de déterminer s'il existe des emplois spécifiques à chacune ou s'ils sont indifférenciés.

La recherche de caractéristiques d'embauche propres à chacune des filières se justifie par les finalités explicites qui leur sont spécifiques : la formation de techniciens supérieurs et de cadres moyens en IUT est liée au développement de la notion de polyvalence dans les années 1960, opposée à celle de spécialisation qui prévalait alors pour les STS.

Les éléments d'information recueillis par l'enquête ne prétendent pas épuiser le sujet, en particulier parce qu'ils sont limités aux données observées sur le premier emploi et ne sauraient donc totalement préjuger du développement de la vie professionnelle. Néanmoins, ces éléments d'information permettent de dresser un premier bilan de l'utilisation de ces formations en répondant à l'interrogation : y a-t-il une spécificité des entreprises d'embauche et des emplois qui y sont offerts pour chacune des filières ? Malgré la réserve émise, cette hypothèse peut être vérifiée par l'examen des caractéristiques d'entreprises (secteur et taille) et des emplois, par l'utilisation de références fonctionnelles (service de travail, code d'emploi complémentaire) telles qu'elles ont été définies précédemment. Référence sera également faite aux taux de chômage à l'issue des formations communes comme un élément de confirmation de la stabilité des distributions d'emplois observés, des taux de chômage différents n'entraînant pas, apparemment, de modifications dans l'éventail des emplois occupés à l'issue de chacune des spécialités.

La comparaison des situations à l'issue des deux filières sera effectuée sur la base d'un examen des profils d'accès aux principaux groupes d'emplois, complété par celui des débouchés des formations correspondantes.

• Sur la base de la nomenclature d'emplois retenue et décrite au chapitre III, onze types d'emplois ont été retenus parce qu'ils représentent des situations d'accès mixte à partir d'un nombre limité de spécialités dans chaque filière.

Ces onze types d'emplois regroupent près de la moitié (48 %) des situations d'emplois observées (15 000). La représentation de chacune des deux filières est comprise entre 35 % et 60 % et rend possible la comparaison. Ils présentent la particularité d'être fortement masculinisés (techniciens du BTP par exemple) ou féminisés (cadres moyens administratifs et bancaires). Ceci, ajouté au taux élevé de diplômés (85 %), renforce l'homogénéité des caractéristiques des personnes occupant des emplois.

• Certains types d'emplois n'ont pas été retenus :

— en raison de leurs faibles effectifs qui ne permettraient pas de comparer les deux filières (cadres supérieurs, ouvriers) parce qu'alimentés par la quasi-totalité des spécialités de formation de chaque filière, là encore, la comparaison terme à terme (spécialité/filière) était difficile (ces divers emplois représentent 27 % des emplois observés) ;

— parce que spécifiques d'une filière : emplois de diététiciens occupés pour plus de 90 % par des étudiants issus des formations de biologie de STS, emplois de secrétariat et d'analystes-programmeurs ; l'ensemble de ces emplois représente 25 % des emplois observés.

1. La spécialité de formation joue un rôle majeur dans la différenciation des emplois occupés par les anciens étudiants d'IUT ou de STS.

a) Il est possible de distinguer à l'issue des spécialités spécifiques une majorité d'emplois eux-mêmes spécifiques (1) :

— plus de 50 % des emplois, à l'issue des STS de l'agriculture, relèvent de cette spécialisation (travailleurs agricoles, techniciens de l'agriculture, de l'élevage, jardiniers... (2)) ;

— la quasi totalité des opticiens-lunetiers (STS) sont ouvriers du verre ou employés qualifiés du commerce ;

— de même plus de 60 % des étudiants ayant suivi une formation imprimerie-photo ont un emploi en relation avec celle-ci (dessinateurs de publicité, métiers des arts plastiques, cadres, photographes) ;

— à l'issue des spécialités textiles de STS, 35 % des étudiants exercent dans des professions très spécifiques (tisseurs, metteurs en cartes, dessinateurs en tissu, ouvriers de la couture...) ou voisines, autant que les nomenclatures permettent de le préciser (techniciens, ouvriers dans l'industrie textile).

Ces quelques remarques peuvent être complétées par les résultats établis dans le cahier n° 4 (2) puisque ces spécialités relèvent pour la plupart de la filière STS (3). Même si elles ne concernent que peu d'étudiants, il semble justifié d'utiliser, dans ces cas précis, la notion de complémentarité des filières, des spécialités spécifiques d'une filière sur des emplois eux-mêmes largement spécifiques.

(1) A l'exception des spécialités de plomberie-chauffage et métallurgie-fonderie qui ne semblent pas déboucher sur des emplois spécifiques mais, plus généralement, sur des emplois de dessinateurs ou de techniciens divers.

(2) Cahier n° 4 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, **Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs** — J. Lamoure et X. Viney. La Documentation Française, Paris, décembre 1980.

(3) Sauf le génie thermique, département d'IUT à l'issue duquel les situations d'emplois apparaissent mal définies, hormis quelques emplois de technico-commerciaux.

b) Deux autres catégories d'emplois ont été, de par les caractéristiques scolaires des jeunes qui y accèdent, considérées comme spécifiques d'une filière :

— les emplois de secrétariat, occupés dans leur quasi-totalité par des étudiantes issues des STS de secrétariat (95 %) dont les trois quarts (4) occupent des emplois de secrétariat (et le quart restant des emplois de bureau, qualifiés ou non) ;

— les emplois de programmeurs ou d'analystes-programmeurs : 92 % de ces emplois sont tenus par des étudiants issus des départements informatique des IUT.

2. Les situations d'accès mixte aux onze types d'emplois retenus

a) *Les techniciens du BTP* (Cf. graphique p. 52)

Ce secteur d'activité constitue le principal débouché de 42 % des jeunes issus du département génie civil (IUT) et de 47 % de ceux issus des spécialités du BTP (STS). La structure des emplois à l'issue des deux filières de formation n'est pas très différente. Le taux de chômage, indicateur d'une plus ou moins grande facilité d'insertion, est voisin.

80 % de ces emplois sont concentrés dans le secteur du BTP dont plus de la moitié dans les services de production. Il s'agit principalement de techniciens ayant des fonctions d'organisation du travail et d'une proportion non négligeable (environ 20 %) de surveillants de travaux : ces caractéristiques sont communes aux deux filières (6).

Les différences observées sont liées à l'existence d'une spécialité particulière au STS, (géomètre-expert) et aux spécialités du bâtiment (STS) pour lesquelles le débouché est plus fréquemment l'encadrement. La proportion d'embauches dans les petites entreprises est sensiblement plus importante pour les jeunes issus des STS (15 % IUT, 37 % STS (7)).

b) *Les techniciens de la mécanique* (Cf. graphique p. 52)

Ils ont principalement pour formation le DUT de génie mécanique ou sont issus de l'ensemble des spécialités mécanique de STS (essentiellement bureau d'études de constructions mécaniques et fabrications mécaniques et, pour une moindre part, fonderie). Un tiers des titulaires de ces emplois a reçu une formation autre (électricité, chimie) (8). Contrairement à ce qui a pu être observé pour les emplois de techniciens BTP, les emplois de techniciens de la mécanique ne constituent qu'un débouché restreint de ces formations : même si l'on considère qu'une part des emplois répertoriés sous la rubrique « techniciens divers » peut être assimilée par une acception large, aux techniciens de la mécanique (3 à 4 % d'agents techniques d'organisation et de gestion de la production), c'est moins de 20 % des étudiants ayant un emploi à l'issue de ces spécialités qui se révèlent être embauchés comme techniciens de la mécanique.

(4) Et ayant un emploi à la date de l'enquête.

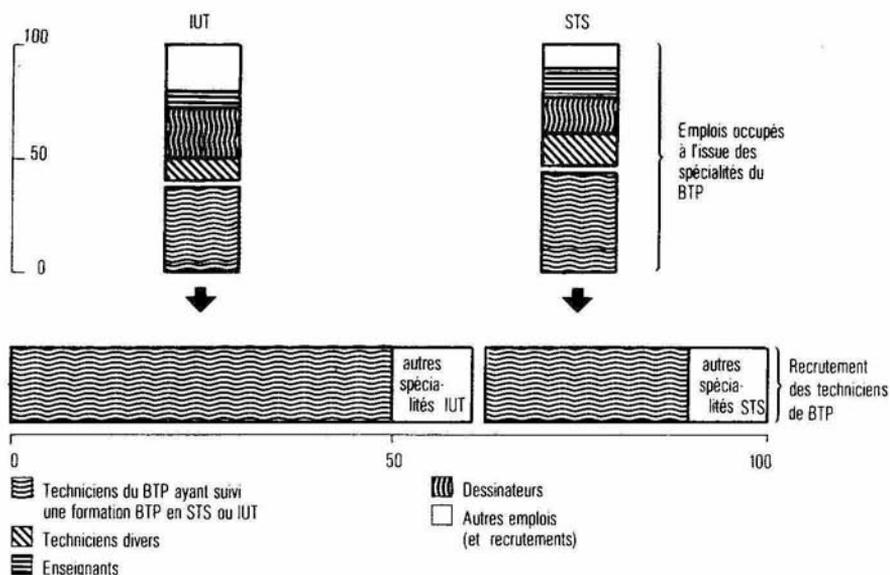
(5) Les principales spécialités sont : agent technique d'entreprise de travaux publics, géomètre-expert et agent technique des entreprises du bâtiment.

(6) Les salaires moyens sont identiques : 2 600 F (1976).

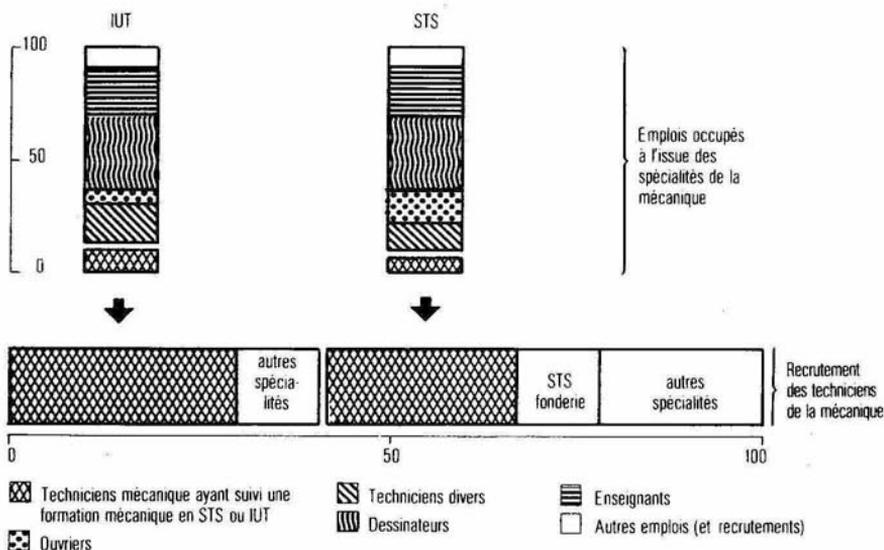
(7) L'écart entre IUT et STS est dû pour une part à l'importance des non-diplômés à l'issue des STS. Ceux-ci sont plus fréquemment embauchés par les petites entreprises. Néanmoins, l'écart reste sensible : 15 % IUT, 33 % pour les seuls diplômés STS.

(8) Et en provenance d'IUT ou de STS dans une même proportion. Seuls, les techniciens ayant suivi une formation équivalente (mécanique) seront comparés.

Emplois des techniciens du BTP à l'issue des spécialités du BTP



Emplois de techniciens de la mécanique à l'issue des spécialités de la mécanique



Le débouché le plus important est celui constitué par les emplois de dessinateurs (9).

L'observation de ces emplois ne reposant que sur une cinquantaine de cas, les commentaires se doivent d'être prudents. Il est cependant possible d'émettre les remarques suivantes :

— les techniciens de la mécanique sont en majorité (60 %) concentrés dans les secteurs de la construction mécanique et de la construction automobile, surtout dans les services d'entretien et de production : cette tendance est plus marquée dans les secteurs dominants (mécanique, automobile) ;

— existence d'une légère sur-représentation des jeunes sortant de STS dans les établissements de moins de cinquante salariés et dans les emplois d'encadrement : les techniciens de la mécanique issus des STS ont un salaire en moyenne plus élevé (2 750 F pour 2 420 F à la sortie de l'IUT) et leur taux de chômage est sensiblement moins important.

c) Les dessinateurs

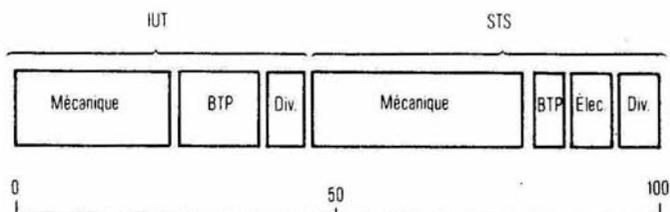
Ils se recrutent essentiellement à partir des spécialités mécaniques et BTP des deux filières. Quelques dessinateurs proviennent des STS d'électricité mais ils n'ont pas été retenus ici dans la mesure où ils n'ont pas leur correspondant dans la filière IUT.

Les emplois de dessinateurs constituent en fait deux ensembles d'emplois distincts :

— les dessinateurs de la mécanique sont pour les deux tiers concentrés dans les secteurs de la construction mécanique et des autres « industries mécaniques », principalement affectés dans des services d'études où près de la moitié de leurs titulaires se déclarent dessinateurs d'études (seulement un dessinateur d'exécution sur dix pour chacune des filières) avec, semble-t-il toutefois, une classification légèrement supérieure pour les STS, se traduisant par des salaires moyens supérieurs à ceux des IUT (par exemple 2 500 F contre 2 300 F dans la construction mécanique) et une embauche privilégiée dans les établissements de mécanique de moins de 50 salariés (30 %) ;

— issus de l'une ou l'autre filière, les dessinateurs du BTP sont embauchés (50 %) dans des petites entreprises de ce secteur avec une structure de classifications bénéficiant aux techniciens issus d'IUT (deux fois plus de dessinateurs d'études dans le secteur du BTP). Par contre, les jeunes issus de STS et, en particulier, ceux ayant suivi la spécialité « expert-géomètre » sont embauchés dans le secteur des services où ils sont classés également dessinateurs d'études.

Recrutement selon la filière et la spécialité des emplois de dessinateurs

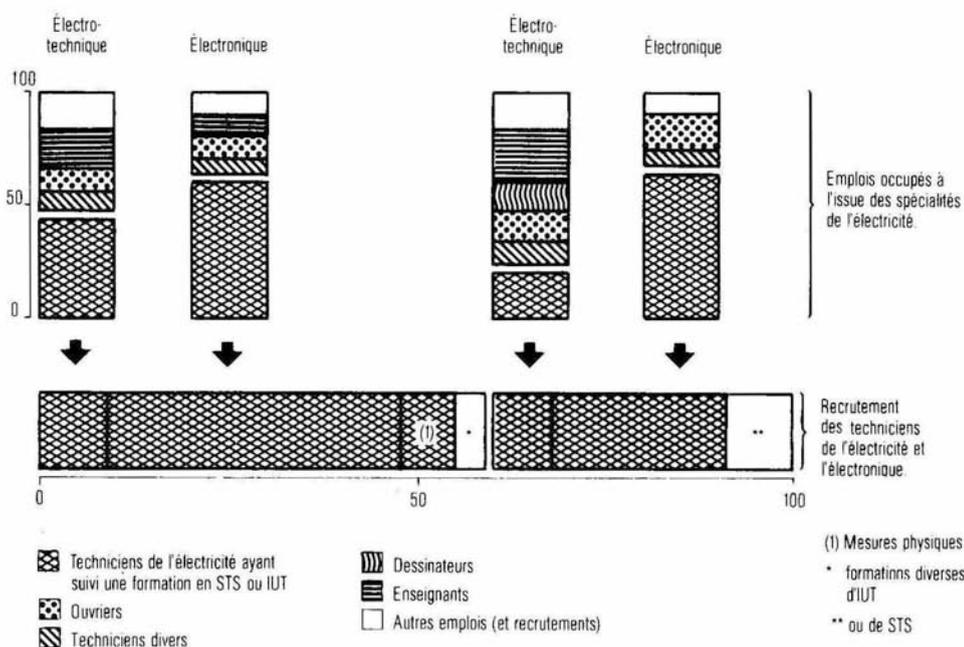


(9) Les caractéristiques de ces emplois, selon la filière d'origine, sont examinées ci-après.

d) Les techniciens de l'électricité et de l'électronique

Ils sont recrutés à l'issue de trois départements d'études : électronique, électrotechnique et mesures physiques, et des STS d'électronique et d'électricité. Les IUT sont majoritaires (70 %) sur ces emplois.

Emplois de techniciens de l'électricité et de l'électronique à l'issue des spécialités de l'électronique, l'électrotechnique et mesures physiques



Les emplois à l'issue des spécialités d'électronique des deux filières sont le plus souvent des emplois de techniciens et la structure des emplois est sensiblement identique pour chaque filière malgré un taux de chômage plus élevé à la sortie des IUT.

Les départements d'électrotechnique d'IUT débouchent, par contre, deux fois plus fréquemment sur des emplois de techniciens que les STS correspondantes, alors même que les étudiants d'IUT sont moitié moins nombreux dans cette spécialité (10). Cependant, bien que le poids de ces emplois soit différent dans les débouchés des deux filières, leurs caractéristiques sont analogues quelle que soit la filière d'origine : ils sont, en particulier, localisés dans les grandes entreprises.

(10) Les taux de chômage étant voisins à la sortie des deux filières.

Pour les deux filières, la part des techniciens de l'électricité et de l'électronique dans les deux secteurs dominants (construction électrique et industries mécaniques) est moindre à l'issue des spécialités électrotechniques que des spécialités électroniques.

IUT : Electrotechnique 50 %
Electronique 60 %

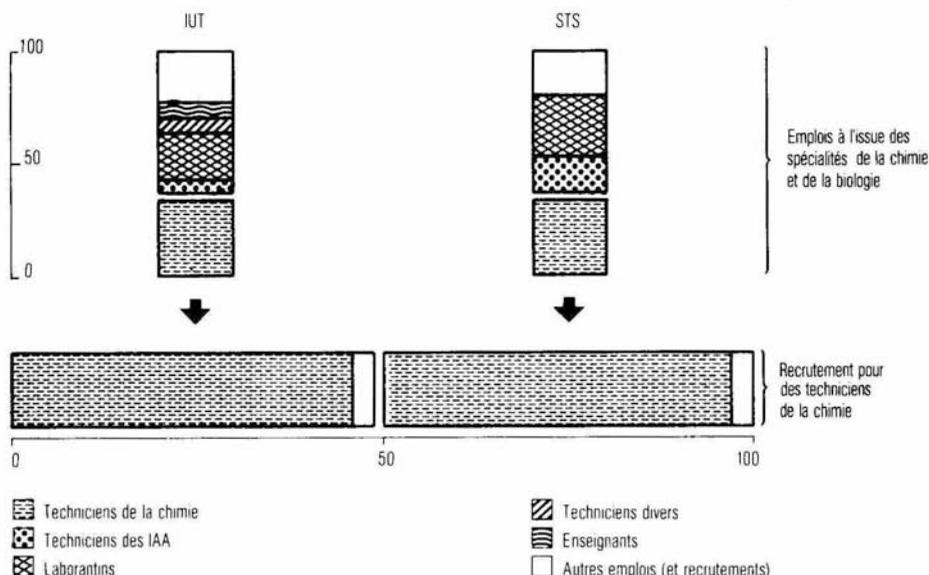
STS : Electrotechnique 47 %
Electronique 80 %

Il s'agit majoritairement d'emplois hors production (essais, contrôle) dans les mêmes services et de techniciens de laboratoire dans des services d'études. Les emplois dans les services de production sont très minoritaires (environ 10 %). Les salaires sont équivalents (2 600 F) à l'issue des deux filières, et plus élevés pour les deux filières dans le secteur des industries mécaniques.

e) Les techniciens de la chimie

Ils proviennent principalement et à parts égales des formations de chimie et de biologie des deux filières dont ils constituent, avec les emplois de laborantins, les débouchés principaux. Le faible nombre de techniciens de la chimie issus des spécialités chimie des STS rend particulièrement fragile la comparaison avec la spécialité équivalente en IUT. Aussi seul un rapprochement avec les spécialités de biologie des deux filières sera effectué.

Emplois de techniciens de la chimie
à l'issue des spécialités de la chimie et de la biologie



Les techniciens de la chimie ayant une formation en biologie ne semblent pas être recrutés de manière différente : le secteur de la santé occupe les deux-tiers (70 %) dans les établissements de moins de 50 salariés. Il s'agit principalement d'emplois de laboratoire d'analyses médicales, les salaires moyens sont identiques (2 500 F) pour les deux filières.

Les emplois de techniciens de la chimie, occupés à l'issue des STS de chimie, se distinguent de ceux observés à la sortie des IUT par une concentration plus grande :

— dans les établissements de moins de 50 salariés, principalement dans le secteur pharmaceutique (60 %) et plus généralement avec une moindre dispersion dans l'ensemble des secteurs (STS : 60 % dans les secteurs de la chimie et pharmacie ; IUT : 40 %) ;

— dans les services d'études de ces secteurs (70 %) où ils sont deux fois plus fréquemment embauchés qu'à l'issue des IUT.

Ces distinctions n'entraînent pas pour autant de différence de salaire par filière.

f) Les laborantins

Ils sont recrutés, pour l'essentiel, à partir des spécialités d'analyses biologiques et de biochimie de STS et des départements d'études de biologie appliquée d'IUT. La comparaison a porté sur les emplois occupés par des étudiants issus des spécialités de biologie, les effectifs des départements chimie (IUT) et des sections biochimie (STS) étant trop faibles.

Principalement occupés par des femmes, les emplois de laborantins apparaissent comme très homogènes : il n'existe pas de différence entre ceux occupés par des étudiants d'IUT ou de STS. Dans leur grande majorité (80 %), il s'agit d'emplois dans des services d'analyses du secteur de la santé, avec, toutefois, une légère prépondérance à l'embauche des STS dans les entreprises de moins de 50 salariés (STS : 70 % ; IUT : 60 %). Les salaires sont équivalents pour les deux filières (2 100 F).

Recrutement, par filière et spécialité, des emplois de laborantins

IUT		STS	
Analyses biologiques	Chimie	Analyses biologiques	Biochimie

g) Les techniciens divers

Cette catégorie d'emplois est alimentée par de nombreuses spécialités des deux filières, aussi bien secondaires que tertiaires. Il s'agit essentiellement des spécialités de la mécanique, de l'électricité, du BTP et du commerce (IUT et STS) et d'assistance d'ingénieurs (STS).

Cette diversité d'origines recouvre néanmoins une certaine homogénéité des situations d'emplois, sans qu'il soit possible d'établir l'existence d'un quelconque effet de filière.

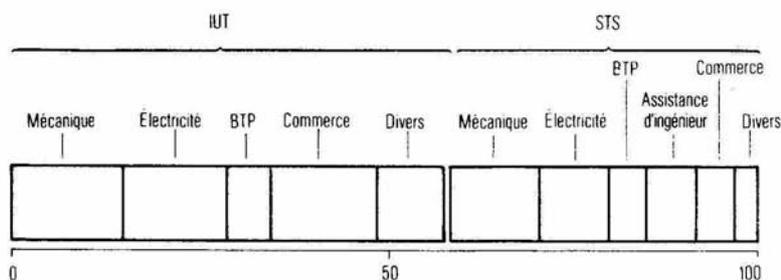
Ce sont, pour 60 % d'entre eux, des emplois secondaires avec, en parts égales, des techniciens des essais-contrôle, de l'organisation du travail, d'encadrement.

Ils sont en majorité dans des établissements de plus de 50 salariés de la construction mécanique.

Les emplois tertiaires sont essentiellement (60 %) des emplois du commerce (les technico-commerciaux) et des emplois dans les services administratifs, répartis dans l'ensemble des secteurs.

Le salaire moyen, identique pour les deux filières (2 500 F) ne permet pas d'établir une différenciation entre celles-ci.

Recrutement par filière et spécialité des emplois de techniciens divers



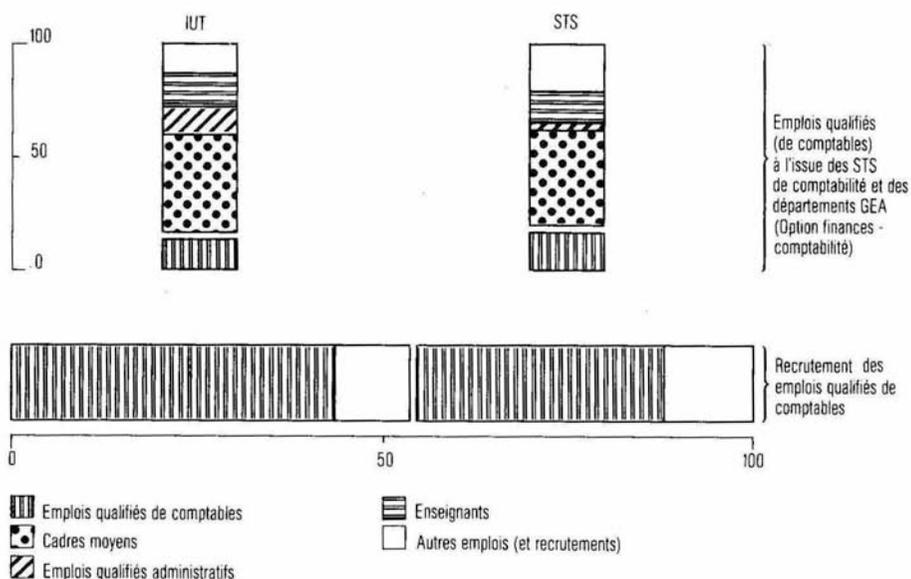
h) Les emplois qualifiés de comptables

Ils sont occupés dans 80 % des cas par des étudiants provenant des départements gestion des entreprises et des administrations (GEA), option finances-comptabilité, des IUT et des STS de comptabilité, pour lesquels ils ne représentent qu'un débouché relativement restreint (moins de 10 %), quelle que soit la filière.

Ces emplois recouvrent des situations variées, mais identiques pour chaque filière, (employés des services administratifs, du commerce, de banque) dans des proportions sensiblement égales. Des salaires voisins (environ 1 800 F) confirment cette absence de différenciation globale par filière.

On retrouve cependant, pour ces emplois, une tendance à une embauche plus fréquente des STS dans les établissements de moins de 50 salariés ou ne possédant pas de services distincts ; une concentration supérieure dans le secteur des « services rendus aux entreprises » : pour l'essentiel, des cabinets comptables (deux tiers des STS, moins de 60 % d'IUT).

Emplois qualifiés de comptables

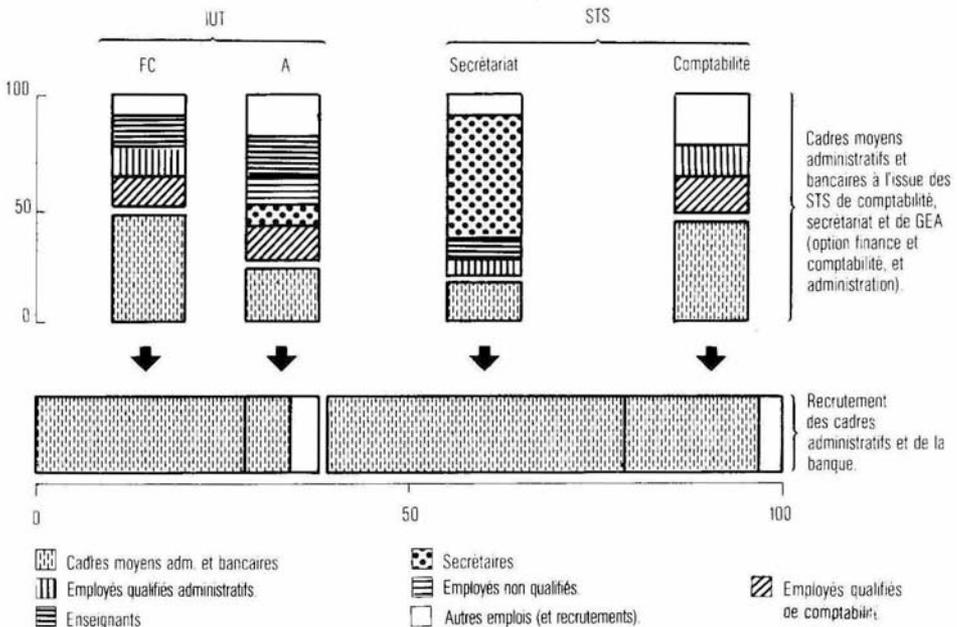


i) Les cadres moyens administratifs et de la banque

Ce sont principalement des personnes ayant une formation en GEA (option finances-comptabilité) des IUT, des STS de comptabilité et, pour 45 %, des STS de secrétariat (11). L'importance des cadres moyens originaires des sections de secrétariat provient du taux élevé de ces STS dans l'ensemble des sorties : en fait, les emplois de cadres moyens ne constituent un débouché que pour moins d'une étudiante de STS de secrétariat sur dix.

L'appellation générique de « cadres moyens administratifs et de banque » recouvre, en fait, une majorité d'emplois de comptables ou de chefs comptables. Ces emplois se retrouvent dans un grand nombre de secteurs d'activité (« services rendus aux entreprises », administration, commerce, BTP) avec une dominante du secteur des services pour les STS de comptabilité (12). Il n'y a pas de différence dans les structures de taille d'établissements, par filière de spécialité, la moitié de ceux-ci ayant moins de 50 salariés. Quel que soit l'emploi occupé, les salaires offerts dans le secteur du commerce sont inférieurs à ceux des autres secteurs. Si les salaires des anciens étudiants des STS de comptabilité (et de secrétariat) sont inférieurs (13) à ceux des étudiants des IUT de même spécialité (comptabilité) c'est, semble-t-il, dû à la plus forte proportion d'étudiants STS embauchés dans le secteur du commerce (STS : 12 %, 16 % non diplômés ; IUT : 10 %).

Emplois des cadres moyens administratifs et de la banque



(11) Quelques-uns, originaires de l'option administration de GEA n'ont pas été pris en compte dans la comparaison.

(12) 34 % des étudiants issus des STS de comptabilité sont embauchés dans le secteur des services (40 % pour les seuls diplômés). Seuls 27 % des étudiants d'IUT et 15 % des étudiants des STS de secrétariat sont embauchés dans ce même secteur.

(13) Salaire moyen en IUT finances-comptabilité > 2 400 F, en STS comptabilité et secrétariat < 2 300 F.

j) Les emplois qualifiés administratifs

Trois spécialités d'IUT et de STS mènent à ces emplois: les deux options administration et finances-comptabilité de GEA et le département technique de commercialisation pour les IUT; les sections secrétariat, comptabilité et commerce pour les STS.

Les emplois qualifiés administratifs ne constituent de débouché spécifique pour aucune de ces spécialités, y compris pour l'option administration de GEA à l'issue de laquelle les situations sont très diverses.

Pour ces emplois, il n'y a pas de différence de recrutement selon les spécialités et les filières: les secteurs dominants sont les banques et les administrations (y compris les collectivités locales), les salaires sont identiques, à spécialité de formation équivalente, pour chaque filière mais, dans le secteur bancaire, les salaires sont supérieurs de 10 % environ à ceux de l'administration.

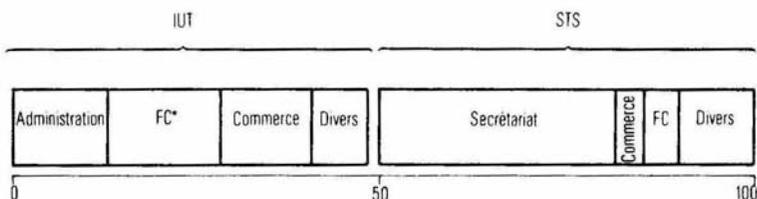
Rémunération des titulaires d'emplois qualifiés administratifs

(Enquête salaire 1976)

Spécialité \ Filière et secteur	IUT		STS	
	Banques	Administration	Banques	Administration
Comptabilité	2 230	1 830	2 200	1 500
Commerce	2 280	1 850	2 300	1 800
Administration.....	2 020	1 880	—	—
Secrétariat	—	—	1 950	1 780

Pour les jeunes issus des STS de comptabilité, il existe une concentration un peu plus grande dans le secteur bancaire (40 %, < 30 % pour les IUT) et une plus grande fréquence à l'embauche de ceux issus des IUT administration et des STS de secrétariat dans l'administration (14).

Recrutement pour les emplois qualifiés administratifs selon la filière et la spécialité



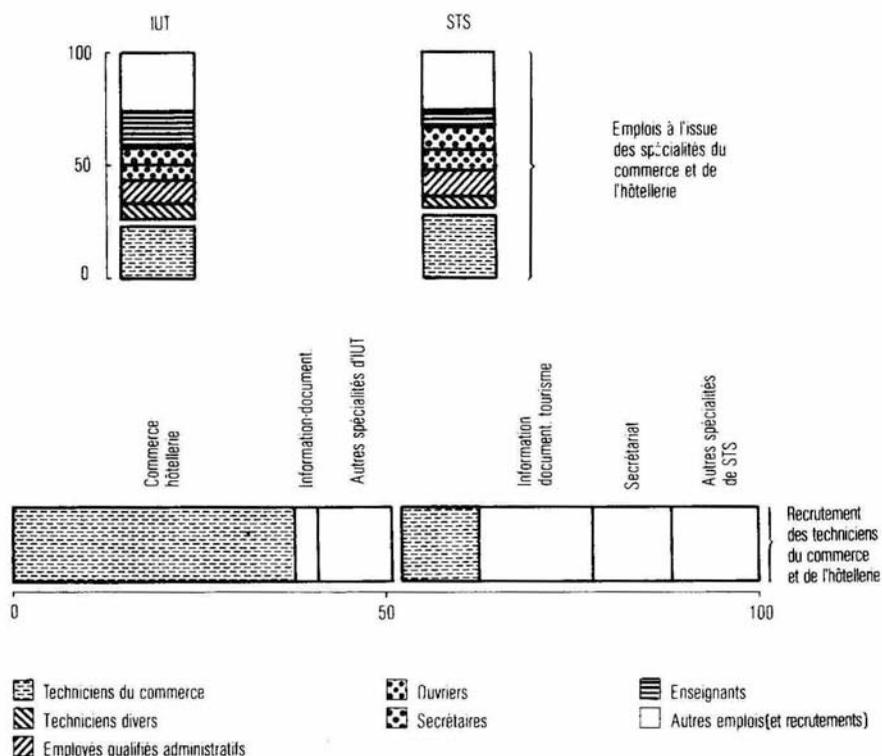
* Finances comptabilité

(14) IUT administration: 26 %, secrétariat: 29 % contre 16 % GEA (finances-comptabilité) et 13 % techniques de commercialisation. Il n'y a que très peu de STS comptables et commerce.

k) Les techniciens du commerce et de l'hôtellerie

Ces emplois forment un groupe assez hétérogène, ce qui explique la diversité des spécialités préparées par les étudiants, dont la majorité est formée aux techniques de commercialisation (15) dans les IUT et au commerce, au tourisme et au secrétariat dans les STS. D'autres spécialités sont préparées (administration) mais dans des proportions moindres. Seules les spécialités du commerce et de l'information — pour les IUT — et du tourisme — pour les STS — ont été comparées (16).

Les emplois de techniciens du commerce et de l'hôtellerie



(15) Rappelons que les spécialités du groupe information-documentation de STS recouvrent trois spécialisations de tourisme (production-vente, accueil, administration).

(16) Les sorties de STS ne représentent qu'un tiers des sorties d'IUT.

Les emplois de techniciens du commerce et de l'hôtellerie ne constituent pour aucune de ces spécialités un débouché privilégié et la structure des emplois occupés à leur issue ne varie pas d'une filière à l'autre.

La spécialité de formation préparée est le critère de différenciation dans le choix d'un emploi: les jeunes formés aux spécialités du commerce occupent en majorité des emplois dans ce secteur (la concentration y est plus importante pour les jeunes sortant d'IUT).

Les salaires ne varient guère par filière mais selon la spécialité et le sexe: les emplois du commerce sont essentiellement occupés par des hommes (salaire environ 2 500 F) et ceux de la documentation par des femmes (salaire environ 2 100 F).

S'il existe des débouchés différenciés à l'issue des spécialités information-documentation d'IUT et de STS, ils renvoient à la spécificité des contenus de formation: 30 % des jeunes sortant de STS sont employés du commerce. Ceux d'IUT sont des employés des services administratifs. Une proportion identique d'étudiants (25 %) à l'issue de chaque filière exercent effectivement un emploi de l'information ou de la documentation (bibliothécaires, hôtesses, guides...).

3. Récapitulation des principaux résultats: la structure des emplois occupés à l'issue des deux filières est due à leur composition spécifique, par spécialité

a) Pour la plupart des emplois les principaux secteurs d'embauche sont les mêmes pour chacune des filières avec une tendance, pour les emplois industriels, à une diffusion plus large à l'issue des IUT. Ainsi, par exemple:

— les techniciens de l'électricité ayant eu une formation en IUT sont pour moitié seulement dans les secteurs de la construction électrique et des industries mécaniques (17) (80 % des techniciens proviennent de STS) mais par contre ils sont en proportion non négligeable dans l'enseignement et l'administration (10 % contre 5 % seulement pour les STS);

— les techniciens de la chimie issus d'IUT et de STS, se retrouvent majoritairement dans les secteurs de la chimie, de l'industrie pharmaceutique avec une propension plus grande des étudiants de STS à être embauchés dans le secteur des industries pharmaceutiques (40 % des techniciens de la chimie provenant des STS, 20 % des IUT).

(17) Code NAP 16.

Emplois à accès mixte, selon la spécialité de formation et la filière
Récapitulation sommaire des résultats (*)

Groupes d'emplois	Caractéristiques communes	Eléments de différenciation
Techniciens du BTP	Concentration sectorielle importante à l'issue des deux filières (BTP).	Embauche plus fréquente des STS dans les établissements de moins de 50 salariés.
Techniciens de la mécanique	Concentration sectorielle importante à l'issue des deux filières (industries mécaniques).	Embauche plus fréquente des STS dans les établissements de moins de 50 salariés. Tendance à l'embauche préférentielle des STS sur les emplois d'agents de maîtrise et des IUT sur les emplois de techniciens d'essais, contrôle ou laboratoire.
Techniciens de l'électricité	Concentration sectorielle plus importante à l'issue des spécialités d'électronique des deux filières.	Taux de chômage plus élevé à la sortie des spécialités d'IUT.
Techniciens de la chimie	Il n'y a pas de spécificité de filière pour les spécialités biologie.	Les différences observées pour les spécialités de chimie (plus grande concentration sectorielle pour les STS...) peuvent être imputées au faible nombre de situations observées.
Dessinateurs	Concentration sectorielle relativement importante à l'issue des deux filières (industries mécaniques, BTP) selon la spécialité.	Emplois de dessinateurs d'études plus fréquents pour les IUT à l'issue des spécialités du BTP et pour les STS à l'issue des spécialités de la mécanique.
Laborantins	Dans leur grande majorité, embauche dans des services d'analyses du secteur de la santé.	Légère prépondérance des embauches des STS dans les entreprises de moins de 50 salariés.
Techniciens divers	L'hétérogénéité de ce groupe d'emplois (tertiaires, secondaires) est la même pour les deux filières : il n'y a pas de spécificité de filière.	
Emplois qualifiés de comptables	Concentration sectorielle importante (services rendus aux entreprises). Les situations d'emplois sont semblables.	Ce débouché sectoriel est un peu plus fréquent pour les STS.
Cadres moyens administratifs et des banques	Diffusion sectorielle importante.	Le secteur des services rendus aux entreprises est un débouché sectoriel plus fréquent pour les STS.
Emplois qualifiés administratifs	Banques et administrations sont les secteurs dominants sans être majoritaires.	Concentration plus grande des STS de comptabilité dans les banques ; des sections de secrétariat (STS) et des spécialités administration (IUT) dans l'administration.
Techniciens du commerce et de l'hôtellerie	Il n'y a pas de spécificité de filière, mais des spécialités de formation.	

Pour l'ensemble des emplois secondaires, il existe une très grande homogénéité des situations d'emplois observés, les différences entre filières (importance des embauches dans les petits établissements, concentration sectorielle) ne sont pas systématiques pour tous les groupes d'emplois mais propres à certaines spécialités.

Les remarques sur les emplois tertiaires sont semblables à celles sur les emplois secondaires. Bien que recouvrant des situations d'emplois apparemment plus variées, une concentration sectorielle moindre, il n'est pas possible d'établir l'existence de la spécificité de l'une ou l'autre filière, mais de spécialités de formation pour chacune d'elles.

* Les spécialités prises en compte n'ont pas été rappelées, se reporter aux pages précédentes.

D'autres emplois industriels connaissent une diffusion sectorielle équivalente, quelle que soit la filière d'origine des étudiants :

- les techniciens du BTP, issus des IUT ou des STS, travaillent en grande majorité dans le secteur du BTP (70 %) et en proportion identique pour les deux filières ;
- de nombreux secteurs d'activité ont embauché des dessinateurs avec une concentration principale dans le secteur des biens d'équipement mécanique (33 %), sans distinction de filière d'origine.

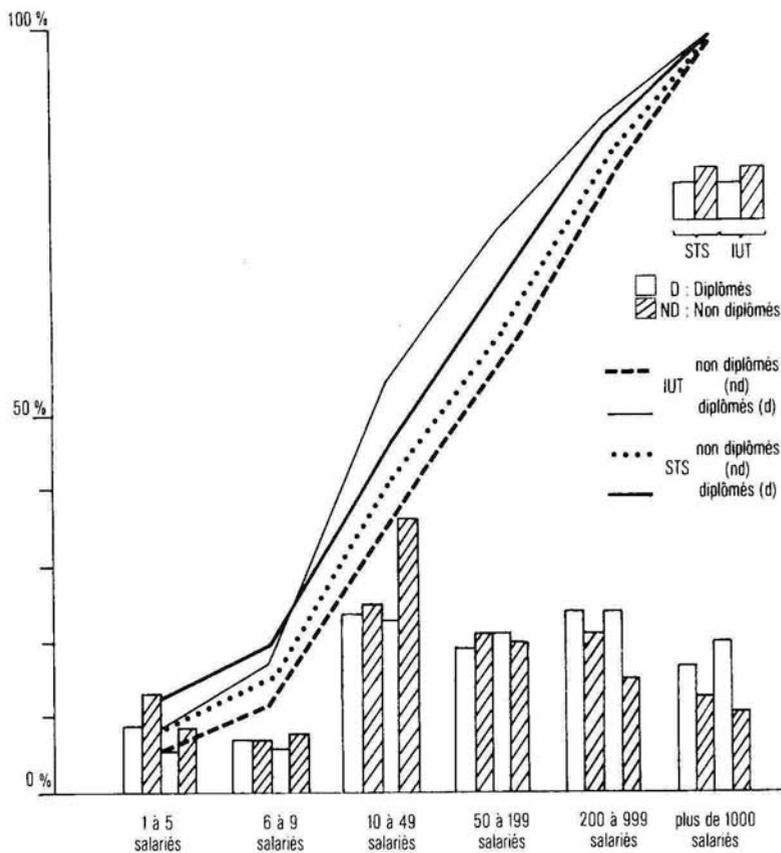
Les techniciens de la mécanique sont employés plus fréquemment dans la construction mécanique lorsqu'ils viennent d'IUT et le sont moins dans la sidérurgie et les industries mécaniques. On notera que pour ces emplois, les étudiants issus de STS sont plus concentrés dans ces trois secteurs que les étudiants issus d'IUT (70 % contre 56 %).

b) Les services de travail quantitativement importants pour chacun des emplois sont les mêmes pour les jeunes issus des IUT ou des STS, en particulier les services d'entretien, contrôle et essais pour les emplois industriels et les services administratifs, juridiques et financiers pour les emplois tertiaires. Il convient de noter toutefois :

- davantage d'emplois occupés par les étudiants de STS dans des entreprises de faible taille, pour lesquelles la différenciation en services distincts n'a pas de signification (16 % à l'issue des STS, contre 11 % à l'issue des IUT) ;
- une plus grande fréquence d'embauche des anciens étudiants d'IUT dans les services d'études et recherches (14 % contre 8 % en STS) et des embauches des anciens étudiants de STS dans les services commerciaux (18 % contre 11 % en IUT).

c) Les étudiants issus de STS ont plus tendance à être embauchés dans des entreprises de plus petite dimension que les étudiants d'IUT. Ce résultat confirme la remarque effectuée précédemment sur les services ; il demeure vérifié pour la seule population diplômée des deux filières.

Taille des entreprises d'embauche pour les diplômés et non-diplômés par filière



**Principales caractéristiques des emplois
à l'issue de chacune des filières**

	CARACTÉRISTIQUES COMMUNES	DIFFÉRENCIATIONS PAR FILIÈRES
Secteur d'activité	Pour la plupart des emplois, les secteurs d'embauche sont identiques.	A la sortie des IUT , et pour quelques emplois industriels (techniciens de la mécanique, de l'électricité, de la chimie), la diffusion dans les secteurs a tendance à être plus importante.
Service d'emploi	— Prépondérance des services « hors production » (entretien, contrôle, essais) pour les emplois industriels. — Prépondérance des services administratifs, juridiques et financiers pour les emplois tertiaires.	— A la sortie des IUT , plus forte proportion d'emplois dans les services « études-recherches ». — A la sortie des STS , plus forte proportion d'emplois dans les services commerciaux.
Taille des entreprises	Plus de 50 % des emplois dans les entreprises de moins de 200 salariés.	A la sortie des STS , concentration plus forte des emplois dans les petites entreprises (18 %, contre 12 % en IUT).

CONCLUSION

1. L'examen des emplois occupés à l'issue des filières IUT et STS a mis en évidence des situations d'emplois contrastées entre d'une part, des emplois alimentés essentiellement par une seule spécialité de formation (accès privilégié) et d'autre part, des emplois occupés par des étudiants issus de spécialités diverses (accès multiple).

Dans chacune des deux filières, il existe des spécialités spécifiques propres à chaque filière et des spécialités comparables dans l'une et l'autre filière. Toutes ces spécialités n'ont pas les mêmes caractéristiques.

L'analyse simultanée des formations et des emplois fait apparaître :

- un champ de complémentarité entre les deux filières constitué par l'ensemble des spécialités spécifiques débouchant sur des emplois à accès privilégié. Par exemple, les départements informatiques d'IUT et les emplois d'analystes-programmeurs ;
- un ensemble d'emplois pour lesquels il est fait appel aux mêmes spécialités dans les deux filières, ainsi les agents techniques du BTP peuvent avoir suivi leur formation dans les départements génie civil des IUT ou dans les sections de techniciens supérieurs correspondantes ;
- des emplois alimentés par différentes spécialités appartenant indistinctement à l'une ou l'autre filière par exemple, les emplois de secrétariat sont non seulement pourvus par les étudiantes issues des STS de secrétariat, mais aussi par nombre d'anciens élèves de spécialités tertiaires des STS et des IUT.

Il semble que la différenciation des situations d'emplois lors de l'insertion se fasse sur la base des différentes spécialités et non de filières.

Les spécialités spécifiques constituent néanmoins deux ensembles relativement distincts : dispensées dans les STS, elles correspondent généralement à des formations pouvant être considérées comme plus anciennes et très localisées, dans les IUT, il s'agit de formations de création plus récente répondant à la croissance rapide d'emplois nouveaux.

L'existence d'une concurrence entre formations résulte essentiellement de la présence de spécialités de formation comparables dans chacune des deux filières (1), elles peuvent alors déboucher sur des situations d'emplois comparables au regard des différents paramètres retenus.

Néanmoins les situations professionnelles respectives des anciens élèves d'IUT et de STS présentent des caractères de différenciation systématiques :

(1) Ceci se vérifie aussi bien pour les spécialités secondaires que tertiaires. Pour ces dernières, la substituable des formations n'est pas limitée aux spécialités équivalentes des deux filières mais peut comprendre des spécialités différentes (secrétariat et finances-comptabilité pour les emplois de cadres moyens ou les emplois qualifiés administratifs). Il convient de rappeler que la notion de substituable de spécialités, définie sur la seule base des données démo-scolaires, n'épuise pas l'ensemble des situations concrètes d'équivalence ou de concurrence, car ceci est certainement largement dépendant de la nature et du degré de précision des variables utilisées.

- tendance à l'embauche dans des entreprises de plus petite taille à l'issue des STS ;
- fréquence un peu plus grande pour les anciens élèves des IUT à être embauchés dans des services moins directement liés à la production.

Ceci ne saurait suffire à identifier un effet de filière, d'autant que les différences observées n'ont pas toujours d'incidence sur le niveau de rémunération ou que, inversement, la majorité des situations d'emplois comparables fait référence à des rémunérations semblables.

2. Mais le repérage de groupes de spécialités concurrentes ou complémentaires dépend largement de la nature et du degré de précision des paramètres utilisés.

Les variables utilisées dans cette étude peuvent être considérées comme relativement agrégées : le découpage utilisé correspond en fait au niveau de précision des informations recensées ; les classifications retenues ne prétendent donc pas sérier les situations d'emplois au niveau de détail le plus grand mais avec une précision qui soit équivalente à celle qu'il était possible d'utiliser pour les formations.

Le niveau d'analyse n'est pas seul en cause : l'accent mis dans cette étude sur les dénominations d'emplois comme variable principale, les autres variables (services, fonctions) n'intervenant qu'à titre complémentaire ou de vérification (salaire) correspondent à un choix qui n'est pas exclusif mais déterminé par le matériau disponible. L'utilisation d'autres données ou d'un autre type de collecte pourrait certainement conduire à privilégier d'autres aspects des situations d'emplois.

Est-ce à dire que les résultats obtenus ici n'ont de signification que pour les variables utilisées ? Les précautions méthodologiques qui ont été prises en particulier pour la construction de la grille d'emplois, les résultats de travaux analogues menés sur certaines spécialités (2) ou sur le contexte socio-économique général dans lequel se sont développés les IUT (3) convergent avec les conclusions de cette étude, ce qui peut être considéré comme une preuve de la robustesse des classifications utilisées.

Il convient enfin de rappeler qu'il s'agit là d'une analyse réalisée sur des situations professionnelles de jeunes lors de leur premier emploi. Or, les emplois d'insertion ont des caractéristiques particulières. Ils se situent dans une période de stabilisation des individus, d'adaptation à l'emploi et de forte mobilité qui peuvent rendre les constats précaires : la concurrence de formations, repérée lors de ces emplois peut déboucher sur des carrières qui n'ont rien de semblable. L'étude des premières années de vie professionnelle peut donc être porteuse de résultats nouveaux, à la condition de maîtriser les deux variables fondamentales que constituent la formation et l'expérience professionnelle (4).

(2) J.-J. Paul, *op. cit.*

(3) J. Lamoure, *Les IUT : les limites d'une expérience réussie. Une approche des conditions de réalisation d'une réforme dans l'enseignement professionnel*, thèse de troisième cycle, Université de Caen, document ronéoté, 264 pages, 1980.

(4) P. Grapin, J. Lamoure « Les premiers emplois : formation et expérience professionnelle » *Insertion professionnelle des jeunes. Apparition de nouvelles fonctions sociales*, Association des âges, Paris, 1980.

La composition et l'impression de cet ouvrage
ont été réalisées
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue



Achévé d'imprimer en juillet 1982
N° d'impression 5515
Dépôt légal juillet 1982

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)
Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)

L'ENTREE
DANS LA VIE ACTIVE
DES JEUNES
SORTANT D'IUT ET DE STS:
COMPLEMENTARITES
ET CONCURRENCES



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15
TEL.: 575.62.63